

# États financiers consolidés

## Responsabilité de la direction dans la préparation des états financiers

Les présents états financiers consolidés de la Banque Royale du Canada ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris plusieurs montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, y compris les exigences comptables prescrites par le Surintendant des institutions financières Canada. L'information financière contenue dans ce rapport annuel est en accord avec ces états financiers consolidés. La direction a également préparé les états financiers consolidés de la Banque Royale du Canada selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, et ces états financiers consolidés ont aussi été fournis aux actionnaires.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés et des systèmes comptables qui les produisent, la direction maintient les systèmes de contrôles internes requis et conçus pour s'assurer que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif de la Banque est bien sauvegardé et que des registres adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques et les manuels de procédures, le code de déontologie de la Banque et la responsabilisation des employés quant à leur rendement selon des sphères de responsabilité appropriées et bien définies.

Les systèmes de contrôles internes sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui assure que la Banque et ses employés se conforment à la législation sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, et par une équipe de vérificateurs internes qui effectue une revue périodique de tous les secteurs d'activité de la Banque.

Le Conseil d'administration voit à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière par l'entremise d'un Comité de vérification composé uniquement d'administrateurs n'appartenant ni à la

direction ni au personnel de la Banque. Ce comité revoit les états financiers consolidés de la Banque et recommande au Conseil de les approuver. Le Comité de vérification assume d'autres responsabilités importantes, étant notamment chargé de revoir les procédés de contrôles internes actuels de la Banque ainsi que les révisions prévues de ces procédés, et de conseiller les administrateurs en matière de vérification et de présentation de l'information financière. Le responsable de la conformité à la réglementation et le vérificateur interne en chef de la Banque peuvent consulter librement et en tout temps le Comité de vérification.

Au moins une fois l'an, le Surintendant des institutions financières Canada effectue les examens et enquêtes concernant les opérations de la Banque qu'il juge nécessaires pour s'assurer, d'une part, que la Banque respecte fidèlement les dispositions de la *Loi sur les banques* concernant la protection des déposants et des actionnaires et, d'autre part, que la situation financière de la Banque est saine.

Les vérificateurs indépendants Deloitte & Touche, s.r.l. et PricewaterhouseCoopers s.r.l., nommés par les actionnaires sur recommandation du Comité de vérification, ont effectué une vérification indépendante des états financiers de la Banque et ont présenté le rapport qui suit. Les vérificateurs peuvent en tout temps s'entretenir avec le Comité de vérification de tous les aspects de leur mandat de vérification et de tous les points soulevés dans le cadre de leur travail.

John E. Cleghorn  
Président du Conseil et chef de la direction

Peter W. Currie  
Membre du Directoire et chef des finances

Toronto, le 21 novembre 2000

## Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Banque Royale du Canada aux 31 octobre 2000 et 1999 et les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2000. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2000 et 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2000 selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, y compris les exigences comptables prescrites par le Surintendant des institutions financières Canada.

Également, le 21 novembre 2000, nous avons présenté aux actionnaires de la Banque un rapport des vérificateurs sans restriction par suite de notre vérification, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, des états financiers consolidés des 31 octobre 2000 et 1999 dressés selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis.

Deloitte & Touche, s.r.l.  
PricewaterhouseCoopers s.r.l.  
Comptables agréés

Toronto, le 21 novembre 2000

**Bilan consolidé**

Au 31 octobre (en millions de dollars)

	2000	1999
<b>Actif</b>		
<b>Liquidités</b>		
Encaisse et dépôts à des banques	947 \$	2 460 \$
Dépôts productifs d'intérêt à d'autres banques	18 659	20 582
	19 606	23 042
<b>Valeurs mobilières</b> (note 3)		
Titres du compte de négociation	43 016	32 984
Titres du compte de placement	13 529	17 040
Titres de substitut de prêt	465	535
	57 010	50 559
<b>Prêts</b> (note 4)		
Prêts hypothécaires résidentiels	62 984	59 242
Prêts aux particuliers	28 019	25 255
Prêts sur cartes de crédit	4 666	2 666
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	60 546	57 676
Biens achetés en vertu de conventions de revente	18 303	20 272
	174 518	165 111
Provision cumulative pour pertes sur prêts	(1 871)	(1 884)
	172 647	163 227
<b>Autres</b>		
Montants se rapportant aux produits dérivés	19 155	15 151
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	11 628	9 257
Locaux et matériel (note 5)	1 249	1 320
Écart d'acquisition	648	611
Autres actifs incorporels	208	–
Autres actifs	7 589	7 483
	40 477	33 822
	289 740 \$	270 650 \$
<b>Passif et capitaux propres</b>		
<b>Dépôts</b>		
Particuliers	89 632 \$	87 359 \$
Entreprises et gouvernements	93 618	86 223
Banques	19 646	14 315
	202 896	187 897
<b>Autres</b>		
Acceptations	11 628	9 257
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	13 419	17 885
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat	9 005	9 396
Montants se rapportant aux produits dérivés	18 574	15 219
Autres passifs	14 149	13 682
	66 775	65 439
<b>Débitures subordonnées</b> (note 6)	5 825	4 596
<b>Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales</b>	703	103
<b>Capitaux propres</b>		
Capital-actions (note 7)		
Actions privilégiées	2 037	2 009
Actions ordinaires (émises et en circulation – 602 397 936 et 617 767 562)	3 076	3 065
Bénéfices non répartis	8 428	7 541
	13 541	12 615
	289 740 \$	270 650 \$

John E. Cleghorn  
Président du Conseil et chef de la direction

Robert B. Peterson  
Administrateur

## État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)	2000	1999	1998
<b>Revenu d'intérêt</b>			
Prêts	12 616 \$	11 287 \$	11 643 \$
Valeurs mobilières	2 518	2 075	1 842
Dépôts à d'autres banques	975	841	822
	<b>16 109</b>	<b>14 203</b>	<b>14 307</b>
<b>Frais d'intérêt</b>			
Dépôts	9 057	7 636	7 732
Autres passifs	1 429	1 161	1 172
Débitures subordonnées	344	286	339
	<b>10 830</b>	<b>9 083</b>	<b>9 243</b>
<b>Revenu net d'intérêt</b>	<b>5 279</b>	<b>5 120</b>	<b>5 064</b>
<b>Autres produits</b>			
Commissions sur le marché financier	1 810	1 209	1 118
Revenus tirés des activités de négociation	1 540	1 106	748
Frais bancaires sur les dépôts et les paiements	756	688	664
Commissions de gestion de placements et de services de garde	684	547	495
Revenus tirés des fonds communs de placement	528	479	447
Revenus sur cartes	420	362	305
Revenus tirés de la titrisation	115	222	218
Gain (perte) à la vente de valeurs mobilières	(11)	28	343
Autres	890	839	647
	<b>6 732</b>	<b>5 480</b>	<b>4 985</b>
<b>Revenus bruts</b>	<b>12 011</b>	<b>10 600</b>	<b>10 049</b>
<b>Provision pour pertes sur créances</b>	<b>691</b>	<b>760</b>	<b>575</b>
	<b>11 320</b>	<b>9 840</b>	<b>9 474</b>
<b>Frais autres que d'intérêt</b>			
Ressources humaines	4 651	4 013	3 594
Frais d'occupation	570	564	508
Matériel	665	677	585
Communications	695	699	665
Autres	1 000	1 107	1 047
	<b>7 581</b>	<b>7 060</b>	<b>6 399</b>
<b>Bénéfice net avant impôts</b>	<b>3 739</b>	<b>2 780</b>	<b>3 075</b>
Charge d'impôts (note 8)	1 445	1 015	1 175
<b>Bénéfice net avant part des actionnaires sans contrôle</b>	<b>2 294</b>	<b>1 765</b>	<b>1 900</b>
Part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	20	8	76
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 274 \$</b>	<b>1 757 \$</b>	<b>1 824 \$</b>
Dividendes sur actions privilégiées	134	157	145
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>2 140 \$</b>	<b>1 600 \$</b>	<b>1 679 \$</b>
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	606 389	626 158	617 324
<b>Bénéfice par action</b> (en dollars) (note 11)	<b>3,53 \$</b>	<b>2,55 \$</b>	<b>2,72 \$</b>
Nombre moyen d'actions ordinaires dilués (en milliers)	624 328	649 300	644 040
<b>Bénéfice par action dilué</b> (en dollars) (note 11)	<b>3,47 \$</b>	<b>2,51 \$</b>	<b>2,65 \$</b>

**État consolidé de la variation des capitaux propres**

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)	2000	1999	1998
<b>Actions privilégiées</b>			
Solde au début	2 009 \$	2 144 \$	1 784 \$
Émises (note 7)	–	296	300
Rachetées aux fins d'annulation (note 7)	–	(400)	–
Gain ou perte de change relatif aux actions libellées en devises	28	(31)	60
Solde à la fin	2 037	2 009	2 144
<b>Actions ordinaires</b>			
Solde au début	3 065	2 925	2 907
Émises (note 7)	109	192	18
Achetées aux fins d'annulation (note 7)	(98)	(52)	–
Solde à la fin	3 076	3 065	2 925
<b>Bénéfices non répartis</b>			
Solde au début	7 541	6 823	5 699
Bénéfice net	2 274	1 757	1 824
Dividendes sur actions privilégiées	(134)	(157)	(145)
Dividendes sur actions ordinaires	(689)	(588)	(543)
Prime versée sur les actions ordinaires achetées aux fins d'annulation (note 7)	(562)	(281)	–
Frais d'émission	(4)	(9)	(7)
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture et des impôts y afférents (note 8)	2	(4)	(5)
Solde à la fin	8 428	7 541	6 823
<b>Capitaux propres à la fin</b>	<b>13 541 \$</b>	<b>12 615 \$</b>	<b>11 892 \$</b>

## État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)	2000	1999	1998
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>			
Bénéfice net	2 274 \$	1 757 \$	1 824 \$
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances	691	760	575
Amortissement	370	389	342
Restructuration	–	153	68
Amortissement de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels	87	66	62
Gain à la vente d'actifs	(4)	(95)	–
Variation des intérêts courus à recevoir et à payer	78	(81)	95
Perte nette (gain net) à la vente de titres de placement	11	(28)	(343)
Variation de l'actif et du passif d'exploitation			
Impôts reportés	(193)	127	144
Impôts de l'exercice exigibles	(434)	487	66
Gains non réalisés et montants à recevoir en vertu de contrats de produits dérivés	(4 004)	15 262	(15 637)
Pertes non réalisées et montants à payer en vertu de contrats de produits dérivés	3 355	(14 151)	14 638
Titres du compte de négociation	(10 032)	(4 437)	(9 807)
Titres vendus avec garantie	(312)	(239)	(337)
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(4 466)	3 481	3 252
Autres	711	1 021	1 465
<b>Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation</b>	<b>(11 868)</b>	<b>4 472</b>	<b>(3 593)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Variation des prêts	(11 713)	1 632	(8 297)
Produit tiré de la vente de titres de placement	10 439	5 163	4 432
Produit tiré de l'arrivée à échéance de titres de placement	16 769	10 839	12 377
Acquisitions de titres de placement	(23 708)	(20 921)	(15 084)
Diminution des titres de substitut de prêt	70	224	63
Variation des dépôts productifs d'intérêt à d'autres banques	1 927	(6 596)	5 406
Acquisitions nettes de locaux et de matériel, excluant la vente de propriétés immobilières	(281)	(301)	(518)
Produit net tiré de la vente de propriétés immobilières	–	815	–
Variation des actifs achetés en vertu de conventions de revente	1 969	(365)	(1 265)
Flux de trésorerie nets affectés à l'acquisition de filiales	(323)	(133)	(7)
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement</b>	<b>(4 851)</b>	<b>(9 643)</b>	<b>(2 893)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Émission de RBC TruCS	650	–	–
Augmentation des dépôts	14 882	7 892	6 057
Émission de débentures subordonnées	1 200	700	500
Débentures subordonnées échues	(20)	(123)	(72)
Émission d'actions privilégiées	–	296	300
Actions privilégiées rachetées aux fins d'annulation	–	(400)	–
Frais d'émission	(4)	(9)	(7)
Émission d'actions ordinaires	59	17	18
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(660)	(333)	–
Dividendes versés	(791)	(735)	(662)
Variation des titres vendus en vertu de conventions de rachat	(391)	(1 868)	1 806
Variation des dettes des filiales	281	(215)	(315)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>15 206</b>	<b>5 222</b>	<b>7 625</b>
<b>Variation nette de l'encaisse et des dépôts à des banques</b>	<b>(1 513)</b>	<b>51</b>	<b>1 139</b>
Encaisse et dépôts à des banques au début	2 460	2 409	1 270
<b>Encaisse et dépôts à des banques à la fin</b>	<b>947 \$</b>	<b>2 460 \$</b>	<b>2 409 \$</b>
<b>Présentation d'informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie</b>			
Intérêts versés durant l'exercice	10 698 \$	8 989 \$	9 163 \$
Impôts sur les bénéfices payés durant l'exercice	2 007 \$	542 \$	604 \$

## Note 1 : Principales conventions comptables

Aux termes de la *Loi sur les banques*, les présents états financiers consolidés de la Banque Royale du Canada sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada, y compris les exigences comptables du Surintendant des institutions financières Canada. La Banque a également préparé des états financiers consolidés dressés selon les PCGR aux États-Unis, et ces états ont aussi été fournis aux actionnaires.

Les PCGR exigent que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. La note 17 des états financiers consolidés décrit et concilie les différences entre les PCGR au Canada et aux États-Unis.

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice en cours. Les principales conventions comptables suivies dans la préparation de ces états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

### Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les filiales, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. La Banque a comptabilisé l'acquisition des filiales selon la méthode de l'achat pur et simple. La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés associées sur lesquelles la Banque exerce une influence notable. Ces placements sont inclus dans le poste Autres actifs. La quote-part de la Banque du bénéfice tiré de ces placements est comprise dans le revenu d'intérêt tiré des valeurs mobilières. Les gains et les pertes réalisés à l'aliénation des placements dans les sociétés associées sont inclus dans la rubrique Autres produits. La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements sur lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint; selon cette méthode, la banque consolide la quote-part qui lui revient de chacun des actifs, des passifs, des produits et des charges.

### Conversion des comptes exprimés en devises

L'actif et le passif exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan; les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

Les gains et les pertes de change non réalisés (déduction faite des opérations de couverture et des impôts y afférents) sur des placements dans des succursales, des filiales et des sociétés associées étrangères dont la monnaie d'exploitation n'est pas le dollar canadien sont inscrits à la rubrique Bénéfices non répartis. Au moment de l'aliénation de ces placements, le montant net du gain ou de la perte de change cumulé est porté sous Autres produits. Les autres gains et pertes de change (déduction faite des opérations de couverture) sont inclus dans la rubrique Autres produits.

### Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont constatées au moment de leur acquisition, selon l'intention de la direction, en tant que titres des comptes de placement ou de négociation.

Les titres du compte de négociation, qui sont acquis aux fins de revente à court terme, sont comptabilisés à leur valeur marchande courante estimative. Les obligations découlant de la livraison des titres de négociation vendus mais non encore acquis sont comptabilisées à titre de passif et inscrites à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés relativement à ces titres sont constatés en tant que revenus tirés des activités de négociation et inclus dans la rubrique Autres produits. Les revenus d'intérêt afférents aux titres du compte de négociation sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt tiré des valeurs mobilières. Les frais d'intérêt sur les titres productifs d'intérêt et vendus à découvert sont comptabilisés dans les frais d'intérêt.

Les titres du compte de placement comprennent des valeurs mobilières qui peuvent être vendues pour répondre ou parer à une variation des taux d'intérêt et au risque connexe lié aux paiements anticipés ou aux changements des sources de financement ou des conditions ou encore pour répondre aux besoins de liquidités. Les titres de participation sont comptabilisés au coût et les titres de créance, au coût non amorti. Les primes et les escomptes sur les titres de créance sont amortis au revenu d'intérêt tiré des valeurs

mobilières selon la méthode du rendement effectif jusqu'à l'échéance des titres y afférents. Les gains et les pertes réalisés au moment de l'aliénation des titres, qui sont calculés en fonction d'un coût moyen, ainsi que les réductions de valeur destinées à montrer une perte de valeur autre que temporaire sont inclus dans la rubrique Autres produits, sous Gain à la vente de valeurs mobilières.

Les titres de substitut de prêt sont des instruments de financement de clients, structurés comme des placements après impôts, plutôt que des prêts ordinaires afin d'offrir aux émetteurs un taux d'emprunt avantageux. Le traitement comptable de ces valeurs mobilières est identique à celui des prêts et, lorsque cela est nécessaire, une réduction est apportée au moyen d'une provision cumulative pour pertes sur créances.

### Prêts

Les prêts sont comptabilisés déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts et du produit comptabilisé d'avance qui comprend l'intérêt non gagné et les commissions sur prêts non amorties.

Les prêts sont classés à titre de prêts douteux lorsque le recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit, sont classés à titre de prêts douteux, sauf s'ils sont pleinement garantis ou qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette. Les soldes de cartes de crédit sont radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Lorsqu'un prêt devient douteux, les intérêts cessent d'être cumulés et l'ensemble des intérêts précédemment cumulés mais non payés à l'égard du prêt est porté au débit de la provision pour pertes sur prêts. Les intérêts reçus sur les prêts douteux sont portés au crédit de la provision cumulative pour pertes sur prêts à l'égard du prêt en question. Les prêts douteux sont de nouveau inscrits comme des prêts à marche satisfaisante lorsque tous les montants (y compris les intérêts) ont été recouverts, que toutes les charges liées aux prêts douteux ont été contrepassées et que la qualité du crédit s'est améliorée de telle sorte que le recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues est raisonnablement assuré.

Lorsqu'un prêt a été classé parmi les prêts douteux, la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. Au cours de périodes subséquentes, tout recouvrement de montants précédemment radiés et toute augmentation de la valeur comptable du prêt sont portés, dans le bilan consolidé au crédit de la provision cumulative pour pertes sur prêts. Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement des paiements de capital et d'intérêt, et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire pour la facilité d'emprunt globale du client et ce, d'après une évaluation de la solvabilité du client. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme des liquidités, des titres de gouvernement, des actions, des débiteurs, des stocks ou des immobilisations.

Les actifs acquis en règlement d'un prêt problème sont inscrits à leur juste valeur ou à la valeur comptable du prêt à la date du transfert, selon le moins élevé des deux montants. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur la juste valeur des actifs acquis est porté au débit de la provision pour pertes sur prêts.

Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont reportées et comptabilisées selon la méthode de l'amortissement linéaire dans la rubrique Revenu d'intérêt sur la durée estimative de ces prêts. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement et de mobilisation sont également incluses sous Revenu d'intérêt sur la durée prévue de ces prêts. Sinon, les commissions sont comptabilisées au poste Autres produits pendant la période d'engagement ou de mobilisation.

### Provision cumulative pour pertes sur créances

La provision cumulative pour pertes sur créances est maintenue à un niveau que la direction estime adéquat pour absorber les pertes sur créances désignées dans le portefeuille de même que les pertes qui ont été subies, mais ne peuvent encore être déterminées. La provision cumulative pour pertes sur créances reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit à la date du bilan. La provision cumulative est principalement liée aux prêts, mais peut également avoir trait aux dépôts à d'autres banques, aux produits dérivés, aux substituts de prêt et à d'autres instruments de crédit comme les acceptations, les garanties et les lettres de crédit. La provision cumulative est augmentée par la provision pour pertes sur créances, laquelle est imputée aux produits et réduite par les radiations, déduction faite des recouvrements.

La provision cumulative est déterminée en fonction de la désignation et de l'évaluation, par la direction, des comptes problèmes, des pertes probables estimatives liées au reste du portefeuille, et d'autres facteurs tels que la composition et la qualité du portefeuille et les changements de la conjoncture économique.

#### *Provisions cumulatives spécifiques*

Des provisions cumulatives spécifiques sont établies afin d'absorber les pertes qui se produisent relativement à des emprunteurs précisément désignés et à des prêts plus homogènes devenus douteux. Les pertes liées aux prêts consentis à de grandes entreprises ou à des gouvernements désignés sont évaluées en fonction de la valeur actualisée des paiements prévus pour chaque compte individuel. Les pertes liées aux autres types de portefeuilles semblables, à l'exclusion des cartes de crédit, sont évaluées en fonction de l'expérience en matière de radiations nettes, au cours d'un cycle économique. Aucune provision cumulative spécifique n'est constituée au titre des cartes de crédit, les soldes étant radiés lorsque aucun paiement n'est reçu dans les 180 jours. Les prêts aux particuliers sont généralement radiés 150 jours après l'échéance. Les autres prêts sont radiés lorsque la possibilité de recouvrer la totalité du montant est à peu près inexistante.

#### *Provisions cumulatives à l'égard des risques-pays*

Les provisions cumulatives à l'égard des risques-pays sont établies en fonction du risque représenté par les engagements pris dans certains pays en développement, d'après une évaluation globale des conditions économiques dans ces pays.

#### *Provision cumulative générale attribuée*

La provision cumulative générale attribuée reflète la meilleure estimation quant aux pertes probables liées à la tranche du portefeuille de crédit qui n'a pas encore été désignée précisément comme douteuse. Ce montant est établi en appliquant les facteurs de perte prévus aux soldes de prêts et aux engagements de crédit. La provision cumulative générale attribuée au titre des grandes entreprises et des gouvernements est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus, en fonction d'une analyse statistique de l'évolution des pertes selon le type et le taux du prêt. Pour ce qui est des portefeuilles plus homogènes, tels que les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts aux petites et moyennes entreprises, les prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit, la provision cumulative générale attribuée est déterminée en fonction des types de portefeuilles. Les pertes sont déterminées par l'application des ratios de perte établis au moyen d'une analyse statistique de l'évolution des pertes et des tendances en matière de radiations, au cours d'un cycle économique, ajustés pour tenir compte des changements dans les produits offerts et de la qualité de crédit du portefeuille.

#### *Provision cumulative générale non attribuée*

La provision cumulative générale non attribuée reflète l'estimation par la direction quant aux pertes probables non désignées du portefeuille qui ne sont pas visées par les provisions cumulatives spécifiques, les provisions cumulatives à l'égard des risques-pays et la provision cumulative générale attribuée. Cette évaluation tient compte des conditions économiques et de marché, des exigences des organismes de réglementation qui ont une incidence sur les principales activités de prêt, de l'expérience récente en matière de pertes sur prêts et des tendances en matière de qualité et de concentration du crédit. Cette provision cumulative reflète également le risque lié au modèle et à l'estimation. Cette provision cumulative ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas les autres provisions cumulatives.

### Biens achetés en vertu de conventions de revente et biens vendus en vertu de conventions de rachat

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et des ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Ces conventions sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assortis de garanties, et sont inscrites au bilan consolidé aux montants d'achat ou de vente initiaux des valeurs mobilières. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente et les intérêts payés sur les conventions de rachat sont présentés respectivement à titre de revenu d'intérêt et de frais d'intérêt.

#### Acceptations

Les acceptations sont des instruments négociables à court terme émis par des clients de la Banque à des tiers et garantis par la Banque. La responsabilité éventuelle au titre des acceptations est comptabilisée comme un passif dans le bilan consolidé. Le recours contre le client, dans le cas où ces engagements devraient être acquittés, est comptabilisé comme un actif de valeur équivalente au poste Autres actifs. Les commissions gagnées sont comptabilisées à la rubrique Autres produits.

#### Produits dérivés

Les produits dérivés sont utilisés dans les activités de vente et de négociation pour offrir aux clients la possibilité de gérer leurs risques de marché. Les produits dérivés sont également utilisés pour contrôler les propres risques de la Banque à l'égard des taux d'intérêt, des devises et des autres risques de marché. Les produits dérivés le plus souvent utilisés sont les contrats de change à terme de gré à gré, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les contrats à terme standardisés sur devises et sur taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les options sur devises et sur taux d'intérêt.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés dans le cadre des activités de vente et de négociation, les gains et les pertes réalisés et non réalisés qui en résultent sont constatés à la rubrique Autres produits. Les cours du marché sont déterminés au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courants et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Une partie du cours du marché est reportée et inscrite au poste Montants se rapportant aux produits dérivés sous la rubrique Autres au passif, puis amortie aux produits sur la durée des instruments pour couvrir les risques de crédit et les frais de service directs courants. Les gains et les pertes non réalisés sont habituellement inscrits à leur montant brut au poste Montants se rapportant aux produits dérivés sous les rubriques Autres à l'actif et au passif; toutefois, ils sont présentés à leur montant net lorsque la Banque a, à la fois, le droit juridique et l'intention de régler ces montants simultanément. Les couvertures boursières obligatoires et les primes versées sont également incluses dans le poste Montants se rapportant aux produits dérivés sous la rubrique Autres à l'actif, tandis que les primes reçues sont présentées au poste Montants se rapportant aux produits dérivés sous la rubrique Autres au passif.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés pour gérer les propres risques de la Banque, les produits ou les charges sont constatés sur la durée de l'opération à titre d'ajustement au revenu d'intérêt ou aux frais d'intérêt. Lorsque les produits dérivés ont été désignés et utilisés efficacement par la Banque aux fins de couverture, les gains et les pertes réalisés sont reportés et amortis sur la durée des actifs et des passifs couverts à titre d'ajustements au revenu d'intérêt ou aux frais d'intérêt.

#### Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont constatés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est essentiellement comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs : de 25 à 50 ans pour les bâtiments, de 3 à 10 ans pour le matériel informatique, de 3 à 5 ans pour les logiciels, de 7 à 10 ans pour le mobilier, les agencements et le reste du matériel. Pour les améliorations locatives, la durée de vie utile estimative correspond à la durée du bail plus la première option de renouvellement. Les gains et les pertes résultant de l'aliénation sont inscrits sous Autres produits.

## Note 1 : Principales conventions comptables (suite)

### Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût d'acquisition des filiales sur la juste valeur de l'actif net acquis; il est amorti sur des périodes appropriées allant jusqu'à 20 ans, sauf dans le cas où une réduction de valeur est nécessaire pour refléter une moins-value durable. Les autres actifs identifiables et mesurables de façon fiable résultant de l'acquisition de filiales, comme les listes de clients, sont aussi amortis sur des périodes appropriées allant jusqu'à 20 ans. L'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels non amortis font périodiquement l'objet d'un examen visant à déterminer une moins-value éventuelle; l'examen est fondé sur diverses analyses, notamment celle de la valeur non actualisée des flux de trésorerie; la valeur du marché est utilisée si la Banque envisage une vente ou une aliénation.

### Impôts sur les bénéfices

La Banque utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal, laquelle exige que les impôts sur les bénéfices reflètent l'incidence fiscale future prévue des écarts temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Par conséquent, un actif ou un passif d'impôts reportés est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur à la date de réalisation prévue des éléments sous-jacents de produits et de charges. La charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats comprend les impôts de l'exercice et les impôts reportés. Les impôts relatifs aux éléments portés au débit ou au crédit des bénéfices non répartis sont déduits de ces éléments.

Les impôts reportés résultant d'écarts temporaires sont inclus dans le poste Autres actifs. La Banque constitue une provision cumulative pour moins-value afin de ramener la valeur des actifs d'impôts reportés au montant estimatif devant être réalisé. De plus, l'état consolidé des résultats comprend des éléments qui sont non imposables ou non déductibles à des fins fiscales et, en conséquence, la charge d'impôts diffère de celle qui serait constituée selon les taux prévus par la *Loi*.

### Avantages postérieurs au départ à la retraite

La Banque offre un régime de retraite à prestations déterminées, contributif ou non contributif, à presque tous les employés qui ont deux ans d'ancienneté ou qui sont âgés d'au moins 25 ans. Les prestations sont établies en fonction du nombre d'années de service, des cotisations et du salaire moyen à la retraite. Les employés des filiales de la Banque sont généralement couverts par des régimes de retraite distincts qui offrent des avantages semblables. La politique de capitalisation de la Banque consiste à verser annuellement à ses caisses de retraite les montants déterminés sur une base actuarielle qui sont nécessaires pour se conformer aux lois relatives aux avantages sociaux des employés. Les placements détenus par les caisses de retraite consistent principalement en titres de participation, en obligations et en débiteures.

Les évaluations actuarielles sont effectuées chaque année afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées, établie en fonction de la rémunération prévue des employés jusqu'à la retraite.

La charge de retraite correspond à la somme des éléments suivants : a) le coût des prestations de retraite constituées au titre des services de l'année en cours, calculé selon la méthode actuarielle, b) les intérêts théoriques sur l'excédent ou l'insuffisance de capitalisation du régime et c) l'amortissement, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés, de l'excédent de capitalisation existant à la date de mise en application de la convention comptable actuelle, des gains et des pertes actuariels, et des montants résultant de modifications apportées aux hypothèses et au régime.

L'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite sur les montants inscrits à titre de charges est constaté sous Autres actifs.

La Banque offre également des régimes d'assurance-maladie, d'assurance-soins dentaires et d'assurance-vie aux employés qui prennent leur retraite après dix ans de service ainsi qu'à leurs personnes à charge. Les coûts de ces avantages sont déduits des résultats à mesure que les dépenses sont engagées.

### Biens administrés et biens sous gestion

La Banque administre et gère des biens détenus par des clients, qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. La Banque perçoit des commissions de gestion en contrepartie de ses services de gestion de placements et de fonds communs de placement. La Banque perçoit des commissions d'administration en contrepartie de ses services de fiducie, de gestion de patrimoine et de garde. Les commissions sont constatées et inscrites sous Autres produits à mesure que les services sont fournis.

### Titrisation des prêts

La Banque effectue périodiquement la titrisation de prêts en vendant des prêts à des structures d'accueil ou à des fiduciaires de titrisation, lesquelles émettent ensuite des titres aux investisseurs. Ces opérations sont constatées à titre de ventes lorsque les risques et les avantages importants relatifs à la propriété ont été transférés et qu'il existe une certitude raisonnable en ce qui a trait au montant du produit de la vente. Les gains découlant de ces opérations sont inscrits à la rubrique Autres produits à condition qu'il n'y ait aucun recours contre la Banque à l'égard de la contrepartie tirée de la vente. Lorsqu'un tel recours existe, la constatation de tout gain découlant de la vente est reportée jusqu'à ce qu'il soit perçu et qu'il n'y ait pas de recours contre le montant encaissé.

Les commissions perçues par la Banque relativement à la titrisation des prêts sont constatées à mesure que les services sont fournis et inscrites à la rubrique Autres produits, sous Revenus tirés de la titrisation.

### Activités d'assurance

Les primes gagnées, les frais, les sinistres et les variations des provisions techniques sont inclus dans la rubrique Autres produits. Les placements sont inclus principalement dans le compte de placement et les provisions techniques sont incluses dans les Autres passifs. Le revenu de placement est inclus dans le revenu d'intérêt tiré des titres, et les frais administratifs sont inclus dans les frais autres que d'intérêt.

### Changements comptables prospectifs

La nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés sur les avantages sociaux futurs modifie la méthode de constatation des prestations de retraite et des autres types d'avantages sociaux futurs. Les nouvelles dispositions exigent de la Banque qu'elle cumule l'obligation au titre des avantages sociaux futurs sur la durée de la carrière active des employés, soit un traitement analogue à celui qui est appliqué aux charges de retraite. Le traitement actuel prévoit l'imputation des charges aux résultats lorsqu'elles sont engagées. La nouvelle norme requiert également un changement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des avantages sociaux futurs, lequel sera fondé sur un taux du marché plutôt que sur un taux estimatif à long terme. La Banque adoptera ces recommandations à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2000. Cette modification se traduira par une diminution des bénéfices non répartis de 221 millions de dollars et par une augmentation des actifs d'impôts futurs de 157 millions. Dans les exercices à venir, les charges liées aux avantages sociaux futurs augmenteront d'environ 60 millions de dollars.

## Note 2 : Résultats par secteur d'exploitation et par secteur géographique

2000	Services financiers aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine	Grande entreprise et marchés des capitaux	Traitement des opérations	Autres	Total	Au Canada	À l'étranger
Revenu net d'intérêt selon l'équivalent imposable	4 789 \$	359 \$	43 \$	160 \$	(44)\$	5 307 \$	4 796 \$	511 \$
Majoration au montant imposable équivalent	7	–	21	–	–	28	28	–
Revenu net d'intérêt	4 782	359	22	160	(44)	5 279	4 768	511
Autres produits	1 769	2 138	2 287	514	24	6 732	5 311	1 421
Revenus bruts	6 551	2 497	2 309	674	(20)	12 011	10 079	1 932
Provision pour pertes sur créances	649	(1)	91	(21)	(27)	691	703	(12)
Frais autres que d'intérêt	3 833	1 838	1 445	459	6	7 581	6 423	1 158
Bénéfice net avant impôts	2 069	660	773	236	1	3 739	2 953	786
Charge d'impôts	803	244	265	102	31	1 445	1 344	101
Part des actionnaires sans contrôle	5	–	–	–	15	20	15	5
Bénéfice net	1 261 \$	416 \$	508 \$	134 \$	(45)\$	2 274 \$	1 594 \$	680 \$
Total de l'actif moyen	131 800 \$	8 000 \$	131 900 \$	1 600 \$	8 600 \$	281 900 \$	197 900 \$	84 000 \$

1999	Services financiers aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine	Grande entreprise et marchés des capitaux	Traitement des opérations	Autres	Total	Au Canada	À l'étranger
Revenu net d'intérêt selon l'équivalent imposable	4 457 \$	267 \$	402 \$	168 \$	(139)\$	5 155 \$	4 405 \$	750 \$
Majoration au montant imposable équivalent	8	–	27	–	–	35	35	–
Revenu net d'intérêt	4 449	267	375	168	(139)	5 120	4 370	750
Autres produits	1 536	1 684	1 588	459	213	5 480	4 284	1 196
Revenus bruts	5 985	1 951	1 963	627	74	10 600	8 654	1 946
Provision pour pertes sur créances	575	–	223	6	(44)	760	672	88
Frais autres que d'intérêt	3 832	1 540	1 295	436	(43)	7 060	5 973	1 087
Bénéfice net avant impôts	1 578	411	445	185	161	2 780	2 009	771
Charge d'impôts	618	131	138	78	50	1 015	856	159
Part des actionnaires sans contrôle	4	–	–	–	4	8	4	4
Bénéfice net	956 \$	280 \$	307 \$	107 \$	107 \$	1 757 \$	1 149 \$	608 \$
Total de l'actif moyen	123 800 \$	8 900 \$	127 300 \$	1 800 \$	8 100 \$	269 900 \$	187 800 \$	82 100 \$

1998	Services financiers aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine	Grande entreprise et marchés des capitaux	Traitement des opérations	Autres	Total	Au Canada	À l'étranger
Revenu net d'intérêt selon l'équivalent imposable	4 192 \$	336 \$	530 \$	202 \$	(159)\$	5 101 \$	4 409 \$	692 \$
Majoration au montant imposable équivalent	13	–	24	–	–	37	37	–
Revenu net d'intérêt	4 179	336	506	202	(159)	5 064	4 372	692
Autres produits	1 336	1 570	1 150	450	479	4 985	3 717	1 268
Revenus bruts	5 515	1 906	1 656	652	320	10 049	8 089	1 960
Provision pour pertes sur créances	305	1	206	178	(115)	575	527	48
Frais autres que d'intérêt	3 514	1 478	1 030	429	(52)	6 399	5 441	958
Bénéfice net avant impôts	1 696	427	420	45	487	3 075	2 121	954
Charge d'impôts	690	158	139	17	171	1 175	953	222
Part des actionnaires sans contrôle	3	12	49	–	12	76	72	4
Bénéfice net	1 003 \$	257 \$	232 \$	28 \$	304 \$	1 824 \$	1 096 \$	728 \$
Total de l'actif moyen	111 300 \$	11 700 \$	125 000 \$	3 200 \$	10 100 \$	261 300 \$	179 700 \$	81 600 \$

Aux fins de l'information de gestion, les activités de la Banque sont réparties entre différents secteurs d'exploitation : Services financiers aux particuliers et aux entreprises, Gestion de patrimoine, Grande entreprise et marchés des capitaux, Traitement des opérations et le secteur Autres. Ce dernier secteur comprend principalement la trésorerie générale, technologie et systèmes et les activités liées à l'immobilier.

Les secteurs d'exploitation fonctionnent sur une base autonome en ce qui a trait à l'achat et à la vente de services intrasectoriels. La détermination des prix de cession interne des fonds vendus ou achetés, des commissions ou des débits et crédits liés aux services fournis suit généralement les taux du marché.

Aux fins de la présentation des résultats par secteur géographique, les activités canadiennes des centres des marchés monétaires internationaux sont comprises dans la colonne À l'étranger.

## Note 3 : Valeurs mobilières

	Durée jusqu'à l'échéance (1)					Sans date d'échéance précise	2000 Total	1999 Total
	Moins de un an	1 an à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans				
<b>Titres du compte de négociation (2)</b>								
Créances du gouvernement canadien (3)	4 745 \$	2 788 \$	1 477 \$	1 284 \$	– \$	10 294 \$	9 040 \$	
Trésor américain et autres organismes américains	385	1 433	122	64	–	2 004	721	
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	380	543	140	77	–	1 140	2 174	
Titres hypothécaires	29	22	4	13	–	68	45	
Autres créances	9 139	2 888	1 532	2 164	–	15 723	7 775	
Titres de participation	–	–	–	–	13 787	13 787	13 229	
<b>Total des titres du compte de négociation</b>	<b>14 678</b>	<b>7 674</b>	<b>3 275</b>	<b>3 602</b>	<b>13 787</b>	<b>43 016</b>	<b>32 984</b>	
<b>Titres du compte de placement (2)</b>								
Créances du gouvernement canadien (3)								
Coût non amorti	2 296	281	95	179	–	2 851	7 531	
Valeur marchande estimative	2 290	282	94	177	–	2 843	7 544	
Rendement (4)	5,9 %	6,4 %	6,5 %	6,8 %	–	6,1 %	5,3 %	
Trésor américain et autres organismes américains								
Coût non amorti	83	4	–	–	–	87	1	
Valeur marchande estimative	83	4	–	–	–	87	1	
Rendement (4)	5,9 %	6,8 %	–	–	–	6,0 %	4,3 %	
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE								
Coût non amorti	1 226	307	41	–	–	1 574	586	
Valeur marchande estimative	1 227	305	41	–	–	1 573	584	
Rendement (4)	1,0 %	6,4 %	6,3 %	–	–	2,1 %	5,6 %	
Titres hypothécaires								
Coût non amorti	198	3 774	42	77	–	4 091	4 140	
Valeur marchande estimative	197	3 700	42	76	–	4 015	4 021	
Rendement (4)	5,9 %	5,2 %	5,8 %	7,0 %	–	5,3 %	5,2 %	
Autres créances								
Coût non amorti	1 847	1 253	704	162	71	4 037	4 138	
Valeur marchande estimative	1 846	1 240	636	163	67	3 952	4 094	
Rendement (4)	5,4 %	6,6 %	9,1 %	6,9 %	6,5 %	6,5 %	6,4 %	
Titres de participation								
Coût	–	–	–	–	889	889	644	
Valeur marchande estimative	–	–	–	–	968	968	655	
<b>Total des titres du compte de placement</b>								
Coût non amorti	5 650	5 619	882	418	960	13 529	17 040	
Valeur marchande estimative	5 643	5 531	813	416	1 035	13 438	16 899	
<b>Substitut de prêt (5)</b>	<b>64</b>	<b>159</b>	<b>237</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>465</b>	<b>535</b>	
<b>Total de la valeur comptable des titres (2)</b>	<b>20 392 \$</b>	<b>13 452 \$</b>	<b>4 394 \$</b>	<b>4 020 \$</b>	<b>14 752 \$</b>	<b>57 010 \$</b>	<b>50 559 \$</b>	
<b>Total de la valeur marchande estimative des titres</b>	<b>20 385 \$</b>	<b>13 364 \$</b>	<b>4 325 \$</b>	<b>4 018 \$</b>	<b>14 827 \$</b>	<b>56 919 \$</b>	<b>50 418 \$</b>	

(1) Les échéances réelles pourraient être différentes des échéances contractuelles présentées ci-dessus, car les emprunteurs peuvent avoir le droit de rembourser leur emprunt à l'avance, avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé.

(2) Les titres du compte de négociation sont constatés à leur valeur marchande courante estimative. Les titres du compte de placement sont constatés à leur coût non amorti pour ce qui est des titres de créance, et constatés à la valeur d'acquisition pour ce qui est des titres de participation.

(3) Les créances du gouvernement canadien sont composées de titres émis ou garantis par les gouvernements fédéral ou provinciaux ou par des municipalités du Canada.

(4) Le rendement moyen pondéré est calculé en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.

(5) La valeur marchande des titres de substitut de prêt se rapproche de la valeur comptable.

## Gains et pertes non réalisés sur les titres du compte de placement

	2000				1999			
	Coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur marchande estimative	Coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur marchande estimative
Créances du gouvernement canadien (1)	2 851 \$	5 \$	(13)\$	2 843 \$	7 531 \$	27 \$	(14)\$	7 544 \$
Trésor américain et autres organismes américains	87	–	–	87	1	–	–	1
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	1 574	1	(2)	1 573	586	3	(5)	584
Titres hypothécaires	4 091	2	(78)	4 015	4 140	3	(122)	4 021
Autres créances	4 037	36	(121)	3 952	4 138	25	(69)	4 094
Titres de participation	889	102	(23)	968	644	30	(19)	655
	<b>13 529 \$</b>	<b>146 \$</b>	<b>(237)\$</b>	<b>13 438 \$</b>	<b>17 040 \$</b>	<b>88 \$</b>	<b>(229)\$</b>	<b>16 899 \$</b>

(1) Les créances du gouvernement canadien sont composées de titres émis ou garantis par les gouvernements fédéral ou provinciaux ou par des municipalités du Canada.

## Note 4 : Prêts

	2000	1999
<b>Au Canada</b> (1)		
Prêts hypothécaires résidentiels	61 444 \$	58 524 \$
Prêts aux particuliers	27 207	24 353
Cartes de crédit	4 666	2 666
Prêts aux entreprises et aux gouvernements et acceptations	48 294	47 166
<b>Total au Canada</b>	<b>141 611</b>	<b>132 709</b>
<b>À l'étranger</b> (1)		
Prêts hypothécaires résidentiels	1 540	718
Prêts aux particuliers	812	902
Prêts aux entreprises et aux gouvernements et acceptations	30 555	30 782
<b>Total à l'étranger</b>	<b>32 907</b>	<b>32 402</b>
<b>Total des prêts</b> (2)	<b>174 518</b>	<b>165 111</b>
<b>Provision cumulative pour pertes sur prêts</b>	<b>(1 871)</b>	<b>(1 884)</b>
<b>Total des prêts, déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts</b>	<b>172 647 \$</b>	<b>163 227 \$</b>

(1) Les prêts au Canada comprennent tous les prêts comptabilisés au Canada, compte non tenu de la devise dans laquelle ils sont libellés ni du lieu de résidence de l'emprunteur.

(2) Les prêts sont présentés après déduction d'un produit non gagné de 121 millions de dollars (144 millions en 1999).

**Prêts douteux**

	2000				1999	
	Montant brut	Provisions cumulatives spécifiques	Provision cumulative à l'égard des risques-pays	Provisions cumulatives générales	Montant net	Montant net
Prêts hypothécaires résidentiels	185 \$	(28)\$	– \$	– \$	157 \$	131 \$
Prêts aux particuliers	247	(196)	–	–	51	66
Prêts aux entreprises et aux gouvernements (1)	1 246	(523)	(28)	–	695	687
Provisions cumulatives générales pour pertes sur prêts	–	–	–	(1 102)	(1 102)	(1 080)
	<b>1 678 \$</b>	<b>(747)\$</b>	<b>(28)\$</b>	<b>(1 102)\$</b>	<b>(199)\$</b>	<b>(196)\$</b>

(1) Comprend des provisions cumulatives spécifiques se rapportant à des titres de substitut de prêt de 6 millions de dollars (16 millions en 1999).

**Provision cumulative pour pertes sur prêts**

	2000					1999	
	Solde au début	Radiations	Recouvrements	Provision pour pertes sur créances	Autres	Solde à la fin	Solde à la fin
Prêts hypothécaires résidentiels	53 \$	(11)\$	– \$	6 \$	(2)\$	46 \$	53 \$
Prêts aux particuliers	344	(372)	44	344	43	403	344
Prêts sur cartes de crédit	60	(150)	48	130	–	88	60
Prêts aux entreprises et aux gouvernements (1)	1 153	(306)	70	164	20	1 101	1 153
Provision cumulative générale non attribuée	290	–	–	47	–	337	290
	<b>1 900 \$</b>	<b>(839)\$</b>	<b>162 \$</b>	<b>691 \$</b>	<b>61 \$</b>	<b>1 975 \$</b>	<b>1 900 \$</b>
Provisions cumulatives spécifiques	786 \$	(839)\$	162 \$	571 \$	67 \$	747 \$	786 \$
Provisions cumulatives à l'égard des risques-pays	34	–	–	–	(6)	28	34
Provision cumulative générale							
Provision cumulative générale attribuée (2)	790	–	–	73	–	863	790
Provision cumulative générale non attribuée	290	–	–	47	–	337	290
<b>Total de la provision cumulative générale pour pertes sur créances</b>	<b>1 080</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>120</b>	<b>–</b>	<b>1 200</b>	<b>1 080</b>
<b>Total de la provision cumulative pour pertes sur créances</b>	<b>1 900 \$</b>	<b>(839)\$</b>	<b>162 \$</b>	<b>691 \$</b>	<b>61 \$</b>	<b>1 975 \$</b>	<b>1 900 \$</b>
Provision cumulative pour engagements hors bilan et autres (2)						(98)	–
Provision cumulative pour titres de substitut de prêt						(6)	(16)
<b>Total de la provision cumulative pour pertes sur prêts</b>						<b>1 871 \$</b>	<b>1 884 \$</b>

(1) Comprend un montant de 6 millions de dollars (16 millions en 1999) se rapportant à des titres de substitut de prêt et un montant de 98 millions se rapportant aux engagements hors bilan et à d'autres engagements.

(2) Au cours de 2000, la provision cumulative pour engagements hors bilan et autres a été reclassée au poste Autres passifs. Auparavant, le montant était inclus dans la provision cumulative pour pertes sur prêts.

## Note 5 : Locaux et matériel

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	93 \$	– \$	93 \$	111 \$
Bâtiments	458	(207)	251	242
Matériel informatique et logiciels	1 389	(953)	436	442
Mobilier, agencements et autre matériel	614	(409)	205	218
Améliorations locatives	707	(443)	264	307
	<b>3 261 \$</b>	<b>(2 012)\$</b>	<b>1 249 \$</b>	<b>1 320 \$</b>

## Note 6 : Débentures subordonnées

Les débentures sont des obligations non garanties dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Tous les rachats, toutes les annulations et tous les échanges de débentures

subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation du Surintendant des institutions financières Canada.

Échéance	Taux	Libellées en devises	2000	1999
1 <sup>er</sup> juillet 2000	11,00 %		– \$	20 \$
31 janvier 2001	11,75 %		27	27
15 août 2001	10,75 %		15	15
11 janvier 2002	11,00 %		41	41
1 <sup>er</sup> mars 2002	10,50 %		60	60
29 juillet 2005			533	516
3 septembre 2007	5,40 % (1)	Remboursables par anticipation (2)	400	400
3 septembre 2008	5,45 % (3)	Remboursables par anticipation (4)	100	100
12 avril 2009	5,40 % (5)	Remboursables par anticipation (4)	350	350
11 juin 2009	5,10 % (6)	Remboursables par anticipation (4)	350	350
7 juillet 2009	5,10 % (7)	Remboursables par anticipation (4)	350	350
12 octobre 2009	6,05 % (8)	Remboursables par anticipation (4)	175	175
15 août 2010	6,00 % (9)	Remboursables par anticipation (4)	150	150
26 avril 2011	6,40 % (10)	Remboursables par anticipation (4)	700	–
12 septembre 2011	8,20 % (11)	Remboursables par anticipation (12)	100	100
24 octobre 2011	6,50 % (13)	Remboursables par anticipation (4)	350	350
4 juin 2012	6,75 % (14)	Remboursables par anticipation (2)	457	441
14 novembre 2014	6,75 % (15)	Remboursables par anticipation (4)	500	500
25 janvier 2015	10,00 %		200	200
8 juin 2023	7,10 % (16)	Remboursables par anticipation (4)	500	–
1 <sup>er</sup> octobre 2083	9,30 %		110	110
6 juin 2085	(17)	Remboursables par anticipation (18)	250	250
	(19)	Remboursables par anticipation (2)	457	441
			<b>5 825 \$</b>	<b>4 596 \$</b>

(1) Portent intérêt au taux LIBOR mensuel en dollars US majoré de 0,0625 %.

(2) Remboursables par anticipation au montant du capital.

(3) Portent intérêt au taux de 5,40 % jusqu'au 3 septembre 2002 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(4) Remboursables par anticipation selon le plus élevé des deux montants suivants : i) le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 5 points de base, ou ii) le montant du capital.

(5) Portent intérêt au taux de 5,45 % jusqu'au 3 septembre 2003 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(6) Portent intérêt au taux de 5,40 % jusqu'au 12 avril 2004 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(7) Portent intérêt au taux de 5,10 % jusqu'au 11 juin 2004 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(8) Portent intérêt au taux de 6,05 % jusqu'au 7 juillet 2004 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(9) Portent intérêt au taux de 6,00 % jusqu'au 12 octobre 2004 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(10) Portent intérêt au taux de 6,40 % jusqu'au 15 août 2005 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(11) Portent intérêt au taux de 8,20 % jusqu'au 26 avril 2006 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(12) Remboursables par anticipation selon le plus élevé des deux montants suivants : i) le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 10 points de base, ou ii) le montant du capital.

(13) Portent intérêt au taux de 6,50 % jusqu'au 12 septembre 2006 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(14) Portent intérêt au taux de 6,75 % jusqu'au 24 octobre 2006 et, par la suite, au taux LIBOR semestriel en dollars US majoré de 1,00 %.

(15) Portent intérêt au taux de 6,75 % jusqu'au 4 juin 2007 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(16) Portent intérêt au taux de 7,10 % jusqu'au 25 janvier 2010 et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(17) Portent intérêt au taux des acceptations de banque de 30 jours, majoré de 0,40 %.

(18) Remboursables par anticipation à un montant n'excédant pas 100,5 % du montant du capital, plus les intérêts courus et impayés à la date du rachat.

(19) Portent intérêt au taux LIMEAN trimestriel en dollars US majoré de 0,25 %. En cas de réduction du dividende annuel déclaré par la Banque sur ses actions ordinaires, les intérêts à payer sur les débentures sont réduits au prorata de la réduction du dividende, et le montant de la réduction des intérêts est payable à même le produit tiré de la vente d'actions ordinaires.

## Tableau des versements

L'ensemble des échéances des débentures, en supposant les dates d'échéance les plus rapprochées prévues dans les modalités d'émission, s'établissent comme suit :

2001	42 \$
2002	101
2003	–
2004	–
2005	533
2006 à 2010	2 225
Par la suite	2 924
	<b>5 825 \$</b>

## Note 7 : Capital-actions

## Capital-actions autorisé

*Actions privilégiées* – Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale, pouvant être émises en série; la contrepartie globale de la totalité des actions privilégiées de premier et de second rangs pouvant être émises ne peut excéder 5 milliards de dollars chacune.

*Actions ordinaires* – Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, dont la contrepartie globale ne peut excéder 10 milliards de dollars.

## Capital-actions émis et en circulation

	2000			1999			1998		
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action
<b>Actions privilégiées de premier rang</b>									
À dividende non cumulatif, série E	1 500	150 \$	5,38 \$	1 500	150 \$	4,69 \$	1 500	150 \$	5,00 \$
À dividende non cumulatif, série F (1)	–	–	–	–	–	2,25	6 000	150	2,25
À dividende non cumulatif, série G (1)	–	–	–	–	–	2,13	10 000	250	2,13
À dividende non cumulatif, série H	12 000	300	2,25	12 000	300	2,25	12 000	300	2,25
En dollars US, à dividende non cumulatif, série I	8 000	304	1,91 US	8 000	294	1,91 US	8 000	308	1,91 US
À dividende non cumulatif, série J	12 000	300	1,78	12 000	300	1,78	12 000	300	1,78
En dollars US, à dividende non cumulatif, série K	10 000	381	1,58 US	10 000	368	1,58 US	10 000	386	1,58 US
À dividende non cumulatif, série N	12 000	300	1,18	12 000	300	1,18	12 000	300	0,68
À dividende non cumulatif, série O	6 000	150	1,38	6 000	150	0,58	–	–	–
En dollars US, à dividende non cumulatif, série P	4 000	152	1,44 US	4 000	147	0,61 US	–	–	–
		2 037 \$			2 009 \$			2 144 \$	
<b>Actions ordinaires (2)</b>									
Solde au début	617 768	3 065 \$		617 581	2 925 \$		616 671	2 907 \$	
Émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions	2 700	59		953	17		910	18	
Émises lors de l'acquisition de Richardson Greenshields Limitée (3)	1 667	50		9 580	170		–	–	
Émises lors de l'acquisition de RBC Dominion valeurs mobilières Limitée (4)	–	–		140	5		–	–	
Achetées aux fins d'annulation (5)	(19 737)	(98)		(10 486)	(52)		–	–	
Solde à la fin	602 398	3 076 \$	1,14 \$	617 768	3 065 \$	0,94 \$	617 581	2 925 \$	0,88 \$

## Conditions liées aux actions privilégiées

	Dividendes par action (6)	Date de rachat (7)	Prix de rachat (8)	Dates de conversion	
				Au gré de la Banque (7) (9)	Au gré du détenteur (10)
<b>Actions privilégiées de premier rang</b>					
À dividende non cumulatif, série E (11)	(11)	2 septembre 2002	100,00 \$	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série H	0,562500 \$	24 août 2001	25,00	24 août 2001	24 novembre 2001
En dollars US, à dividende non cumulatif, série I	0,476563 US	24 novembre 2001	25,00 US	24 novembre 2001	24 février 2002
À dividende non cumulatif, série J	0,443750	24 mai 2003	25,00	24 mai 2003	24 novembre 2003
En dollars US, à dividende non cumulatif, série K	0,393750 US	24 mai 2003	25,00 US	24 mai 2003	24 novembre 2003
À dividende non cumulatif, série N	0,293750	24 août 2003	26,00	24 août 2003	24 août 2008
À dividende non cumulatif, série O	0,343750	24 août 2004	26,00	24 août 2004	Non convertibles
En dollars US, à dividende non cumulatif, série P	0,359375 US	24 août 2004	26,00 US	24 août 2004	Non convertibles

- Le 31 octobre 1999, la Banque a racheté les actions privilégiées de premier rang de séries F et G.
- Le 5 octobre 2000, la Banque a versé un dividende en actions de une action ordinaire sur chacune de ses actions ordinaires émises et en circulation. L'effet est le même que celui d'une division d'actions à raison de deux actions pour une. Toutes les données relatives aux actions ordinaires ont été retraitées pour tenir compte du dividende en actions.
- Au cours de l'exercice, la Banque a échangé 4 701 actions de catégorie B (4 606 341 actions en 1999) et 8 008 712 actions de catégorie C (néant en 1999) émises par sa filiale en propriété exclusive, Royal Bank DS Holding Inc., à l'acquisition de Richardson Greenshields Limitée contre 1 667 334 actions ordinaires (9 579 166 actions en 1999).
- Le 1<sup>er</sup> novembre 1998, la Banque a acquis la totalité des actions privilégiées participantes en circulation de RBC Dominion valeurs mobilières Limitée contre 140 000 actions ordinaires.
- Au cours de l'exercice, la Banque a racheté 19 736 880 actions ordinaires (10 485 800 actions en 1999) en vertu d'une offre publique de rachat faite dans le cours normal des activités, annoncée en mai 1999 et modifiée en février 2000. Les rachats ont été effectués sur le marché libre aux cours du marché par l'intermédiaire des bourses de Toronto et de Montréal et conformément aux exigences des bourses. La Banque a déterminé le montant et la date des rachats. Les primes versées en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires ont été imputées aux bénéfices non répartis. Le prix des actions ordinaires rachetées s'est établi à 660 millions de dollars (333 millions en 1999), ce qui a réduit de 98 millions (52 millions en 1999) le capital-actions ordinaire et de 562 millions (281 millions en 1999) les bénéfices non répartis.
- Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de premier rang de série E sont payables, selon les modalités et les dates déterminées par le conseil d'administration, le 12 de chaque mois. Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de séries H, I, J, K, N, O et P sont payables trimestriellement, selon les modalités et les dates déterminées par le conseil d'administration, le 24 de chaque mois de février, mai, août et novembre ou aux environs de ces dates.
- Sous réserve du consentement du Surintendant des institutions financières Canada et des exigences de la *Loi sur les banques*, la Banque peut, à compter des dates précisées ci-dessus, racheter les actions privilégiées de premier rang. Toutes les données financières relatives aux actions de séries I, K et P sont exprimées en dollars US. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être rachetées i) en espèces, à un prix égal au prix de rachat indiqué ci-dessus dans le cas des actions privilégiées de premier rang de séries E, H, I, J et K; dans le cas des actions de série N, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2003, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2007; dans le cas des actions de séries O et P, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2004, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2008 ou ii) en convertissant chaque action devant être rachetée, dans le cas des actions de séries H, I, J et K, en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- Sous réserve du consentement du Surintendant des institutions financières Canada et des exigences de la *Loi sur les banques*, la Banque peut racheter aux fins d'annulation les actions privilégiées de premier rang, à un prix n'excédant pas, dans le cas des actions de séries E, H, I, J, et K, le prix de rachat précisé ci-dessus alors en vigueur, plus tous les dividendes déclarés et non versés et, dans le cas des actions de séries N, O et P, au prix ou aux prix les plus bas auxquels, selon le conseil d'administration, ces actions peuvent être obtenues.
- Sous réserve de l'approbation des bourses de Toronto et de Montréal, la Banque peut, aux dates précisées ci-dessus, convertir les actions privilégiées de premier rang de séries N, O et P en actions ordinaires de la Banque. Toutes les données financières relatives aux actions de série P sont exprimées en dollars US. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être converties en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- Sous réserve du droit qu'a la Banque de racheter ses actions ou de trouver d'autres acheteurs, le détenteur peut, à compter des dates précisées ci-dessus, convertir ses actions privilégiées en actions ordinaires de la Banque. Toutes les données financières relatives aux actions de séries I et K sont exprimées en dollars US. Les actions de séries H, I, J, K et N peuvent être converties trimestriellement en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- En 1997, les droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions privilégiées de premier rang de série E ont été modifiés. Les détenteurs sont en droit de recevoir, selon les modalités et les dates déterminées par le conseil d'administration, un dividende en espèces non cumulatif mensuel qui i) varie en fonction des fluctuations du taux préférentiel de la Banque au Canada et ii) est redressé à la hausse ou à la baisse selon les variations du cours du marché. Le taux du dividende annuel d'un mois donné ne sera jamais inférieur à la somme de 0,25 % plus 55 % du taux préférentiel moyen ni supérieur à la somme de 0,25 % plus 75 % du taux préférentiel moyen.

**Note 7 : Capital-actions** (suite)**Capital réglementaire**

La Banque est assujettie à des exigences en matière de capital réglementaire établies par le Surintendant des institutions financières Canada (BSIF), exigences qui comprennent l'utilisation des PCGR au Canada. Les ratios de capital ajustés en fonction des risques et le ratio actif/capitaux propres sont deux mesures de la solidité du capital établies par le BSIF en fonction des normes de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Le BSIF requiert des banques canadiennes qu'elles maintiennent des ratios minimaux du capital de première catégorie et du capital total de 4 % et de 8 %, respectivement. Cependant, le BSIF a également établi de façon formelle les ratios fondés sur le risque que doivent viser les institutions de dépôt au Canada. Ces cibles sont un ratio du capital de première catégorie d'au moins 7 % et un ratio du capital total d'au moins 10 %. Au 31 octobre 2000, la Banque avait des ratios du capital de première catégorie et du capital total de 8,6 % et de 12,0 %, respectivement (8,1 % et 11,2 %, respectivement, en 1999).

Pour ce qui est de l'évaluation du ratio actif/capitaux propres, le BSIF précise que l'actif total, y compris certains instruments financiers hors bilan, ne peut excéder 20 fois le capital total. Au 31 octobre 2000, le ratio actif/capitaux propres de la Banque était de 15,3 fois (16,5 fois en 1999).

Au cours de l'exercice, la Banque a émis des titres de fiducie RBC TruCS, un type innovateur de capital de première catégorie, pour un montant de 650 millions de dollars; ces titres sont inscrits dans le bilan consolidé au poste Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales.

**Faits nouveaux**

Le 27 octobre 2000, la Banque a signé une convention de cinq ans avec un réassureur dont la cote est AAA, stipulant que celui-ci doit acheter jusqu'à 200 millions de dollars en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif au cours du marché établi le 27 octobre 2000 dans l'éventualité où la provision cumulative générale pour pertes sur créances devait descendre sous un certain niveau. Si ces actions avaient été émises aujourd'hui, elles seraient admissibles à titre de capital de première catégorie.

Le 30 octobre 2000, la Banque a déposé un prospectus provisoire visant l'émission d'une seconde série de titres de fiducie RBC TruCS, un type innovateur de capital de première catégorie, pour un montant pouvant atteindre 750 millions de dollars.

## Note 8 : Impôts sur les bénéfices

	2000	1999	1998
<b>Charge d'impôts présentée dans les résultats</b>			
De l'exercice			
Au Canada – Fédéral	799 \$	580 \$	501 \$
Provinciaux	349	234	302
À l'étranger	258	176	153
	<b>1 406</b>	990	956
Reportés			
Au Canada – Fédéral	60	38	191
Provinciaux	20	(3)	28
À l'étranger	(41)	(10)	–
	<b>39</b>	25	219
	<b>1 445 \$</b>	1 015 \$	1 175 \$
<b>Charge (économie) d'impôts présentée dans les capitaux propres</b>			
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	(37)	213	(299)
<b>Total des impôts sur les bénéfices</b>	<b>1 408 \$</b>	1 228 \$	876 \$

*Impôts reportés (écarts temporaires)*

	2000	1999	1998
<b>Actifs d'impôts reportés (1)</b>			
Provision cumulative pour pertes sur créances	514 \$	509 \$	364 \$
Locaux et matériel	83	–	118
Produits reportés	81	62	–
Montant lié à la rémunération reportée	78	19	7
Reports prospectifs de pertes fiscales	72	19	233
Autres	223	335	277
	<b>1 051</b>	944	999
<b>Passifs d'impôts reportés</b>			
Charge de retraite	(119)	(141)	(128)
Charges reportées	(59)	–	–
Locaux et matériel	–	(29)	–
Autres	(77)	(171)	(141)
	<b>(255)</b>	(341)	(269)
<b>Actifs d'impôts reportés, montant net</b>	<b>796 \$</b>	603 \$	730 \$

(1) La Banque a déterminé qu'il est plus probable qu'improbable que le montant des actifs d'impôts reportés sera réalisé grâce à une combinaison de résorptions futures d'écarts temporaires et de bénéfice imposable.

*Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la Loi*

	2000		1999		1998	
Impôts sur les bénéfices au taux d'imposition canadien prévu par la Loi	1 600 \$	42,8 %	1 194 \$	43,0 %	1 319 \$	42,9 %
Augmentation (diminution) des impôts attribuable à ce qui suit :						
Taux d'imposition moyen moins élevé applicable aux filiales	(311)	(8,3)	(199)	(7,1)	(167)	(5,4)
Bénéfices tirés des titres exonérés d'impôt	(7)	(0,2)	(10)	(0,4)	(10)	(0,4)
Autres	163	4,3	30	1,0	33	1,1
Charge d'impôts/taux d'imposition effectif	<b>1 445 \$</b>	<b>38,6 %</b>	1 015 \$	36,5 %	1 175 \$	38,2 %

Le bénéfice réalisé à l'étranger par certaines filiales serait imposé uniquement au moment de son rapatriement au Canada. Comme la direction de la Banque ne prévoit pas actuellement le rapatriement de ces bénéfices non répartis, aucun passif d'impôts reportés n'a été comptabilisé à leur égard.

Selon les estimations, les impôts qui seraient exigibles, si la totalité des bénéfices non répartis accumulés par des filiales à l'étranger était rapatriée, s'élèveraient à 737 millions de dollars au 31 octobre 2000 (729 millions en 1999; 696 millions en 1998).

## Note 9 : Régimes d'avantages sociaux des employés

**Régimes de retraite**

	2000	1999
<b>Variation de la valeur marchande rajustée de l'actif des régimes</b>		
Valeur marchande rajustée de l'actif des régimes au début	4 076 \$	3 631 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	326	350
Cotisations de la Banque	13	77
Cotisations des participants	18	19
Prestations versées	(197)	(183)
Gains (pertes) actuariels	112	235
Variations des taux de change	(12)	(12)
Variation de la provision cumulative pour moins-value	(4)	(1)
Transferts à d'autres régimes	(11)	(40)
<b>Valeur marchande rajustée de l'actif des régimes à la fin (1)</b>	<b>4 321 \$</b>	<b>4 076 \$</b>
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations constituées</b>		
Obligation au titre des prestations constituées au début	3 583 \$	3 315 \$
Coût des services rendus	107	99
Intérêts débiteurs	254	240
Cotisations des participants	18	19
Pertes actuarielles	88	125
Prestations versées	(197)	(183)
Transferts à d'autres régimes	(4)	(34)
Modifications des régimes	15	11
Variations des taux de change	(15)	(9)
<b>Obligation au titre des prestations constituées à la fin</b>	<b>3 849 \$</b>	<b>3 583 \$</b>
<b>Capitalisation</b>		
Capitalisation excédentaire à la fin	472 \$	493 \$
Gain actuariel net non comptabilisé	(184)	(163)
Obligation non comptabilisée à la date de transition	(23)	(25)
Autres	(4)	4
<b>Charge de retraite payée d'avance</b>	<b>261 \$</b>	<b>309 \$</b>
<b>Hypothèses moyennes pondérées au 31 octobre</b>		
Taux d'actualisation	7,0 %	7,0 %
Taux de rendement à long terme présumé de l'actif des régimes	7,0 %	7,0 %
Taux de croissance de la rémunération future	4,4 %	4,4 %

(1) L'actif des régimes de retraite est comptabilisé à la valeur marchande rajustée, les rajustements pour rapprocher la valeur de l'actif de la valeur marchande étant effectués sur une période de trois ans. La valeur marchande réelle de l'actif des régimes au 31 octobre 2000 était de 4 519 millions de dollars (4 135 millions en 1999).

**Obligation au titre des prestations de retraite (1)**

	2000	1999	1998
Coût des services rendus	107 \$	116 \$	86 \$
Intérêts débiteurs	254	240	228
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	(288)	(274)	(254)
Amortissement de l'actif de transition	(2)	-	10
Amortissement du coût des services passés	22	22	-
Amortissement de l'excédent net	-	(1)	-
Perte actuarielle nette comptabilisée	(33)	(27)	(1)
Variation de la provision cumulative pour moins-value	4	1	14
<b>Obligation au titre des prestations de retraite</b>	<b>64 \$</b>	<b>77 \$</b>	<b>83 \$</b>

(1) Le coût des prestations de retraite a été établi au moyen d'un taux d'actualisation présumé de 7,0 % (7,0 % en 1999; 7,5 % en 1998).

(2) Le coût des avantages postérieurs au départ à la retraite liés à l'assurance-maladie, à l'assurance-soins dentaires et à l'assurance-vie a été de 11 millions de dollars en 2000 (11 millions en 1999; 12 millions en 1998).

**REAER**

La Banque offre à ses employés un régime d'épargne et d'actionnariat des employés de la Royale (REAER), en vertu duquel elle verse, sous forme d'actions ordinaires, 50 % du montant versé par un employé jusqu'à concurrence de 3 % du salaire de cet employé.

En vertu du REAER, la Banque a versé 39 millions de dollars (40 millions en 1999; 38 millions en 1998) pour l'acquisition d'actions ordinaires. Au 31 octobre 2000, un total de 16 475 698 actions ordinaires étaient détenues en vertu du REAER.

**Régime d'achat d'actions différées**

La Banque offre un régime d'achat d'actions différé à certains de ses hauts dirigeants et de ses administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. En vertu de ce régime, chacune de ces personnes peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa prime de rendement annuelle sous forme d'actions différées, le choix de participer au régime devant être fait avant le début de l'exercice. En guise de dividendes, les actions différées génèrent, au taux des dividendes sur les actions ordinaires, des actions additionnelles sur une base différée. Les hauts dirigeants et les administrateurs ne peuvent convertir ces actions avant de quitter la Banque ou de prendre leur retraite. La valeur des actions différées, une fois converties en espèces, équivaldra à la valeur marchande des actions ordinaires à la date de conversion. Au 31 octobre 2000, la valeur des actions différées s'établissait à 26 millions de dollars (20 millions en 1999).

**Régime de primes différées – Grande entreprise et marchés des capitaux**

La Banque offre un régime de primes différées à certains de ses employés clés. En vertu de ce régime, un pourcentage de la prime de rendement annuelle de chacun de ces employés est reporté et génère des dividendes au même taux que celui des actions ordinaires. La valeur de la prime différée sera égale à la valeur initiale de la prime rajustée en fonction des dividendes et des variations de la valeur marchande des actions ordinaires à la date à laquelle la prime est versée. L'employé touche la prime en trois montants égaux versés à la fin de chacun des trois exercices suivants. Au 31 octobre 2000, la valeur du régime de primes différée s'établissait à 81 millions de dollars (26 millions en 1999).

**Régime d'options d'achat d'actions**

La Banque offre un régime d'options d'achat d'actions à certains employés clés et de ses administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. En vertu de ce régime, des options sont périodiquement octroyées pour acquérir des actions ordinaires à des prix qui ne doivent pas être inférieurs à ceux du marché immédiatement avant la date de l'octroi. Les options sont acquises sur une période de quatre ans et peuvent être levées pour des périodes n'excédant pas dix ans.

Pour toutes les options octroyées avant 2000, la Banque utilise la méthode de comptabilisation à la valeur intrinsèque. La Banque ne constate aucune charge au titre de la rémunération pour les options puisque, à la date de l'octroi, le prix de levée des options n'est pas moins élevé que le cours du marché des actions sous-jacentes. Lorsque les options sont levées, le produit obtenu est crédité aux actions ordinaires.

Depuis 2000, le régime d'options d'achat d'actions a été modifié, essentiellement de façon que chaque nouvelle option d'achat d'actions octroyée soit accompagnée d'un droit à la plus-value des actions. Cette nouvelle disposition donne droit à un participant de choisir de lever soit l'option, soit le droit à la plus-value des actions correspondant. Les droits à la plus-value des actions peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice et le cours de clôture des actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice. Jusqu'à 100 % des options acquises peuvent être levées à titre de droits à la plus-value des actions. La Banque prévoit que les droits à la plus-value des actions seront réglés en espèces, et accumule donc une charge au titre de la rémunération liée aux droits à la plus-value des actions sur la durée de la période d'acquisition égale à l'écart entre le cours du marché à la date du bilan et le prix d'exercice. La charge au titre de la rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2000 relativement à ce régime s'est établie à 52 millions de dollars.

Du total des options d'achat d'actions en cours au 31 octobre 2000, 1 931 182 options pouvant toutes être levées comportent des prix de levée allant de 14,46 \$ à 15,68 \$, ou 15,61 \$ en moyenne (15,61 \$ pour les options pouvant être levées), et une durée de vie restante contractuelle moyenne de 5,9 ans. Une tranche de 11 647 448 options (dont 2 497 648 peuvent être levées) est assortie de prix de levée allant de 24,80 \$ à 36,90 \$, ou 30,58 \$ en moyenne (25,36 \$ pour les options pouvant être levées), et d'une durée de vie restante contractuelle moyenne de 9,1 ans. Enfin, une tranche de 12 298 400 options (dont 4 452 600 peuvent être levées) est assortie de prix de levée allant de 38,22 \$ à 43,59 \$, ou 39,32 \$ en moyenne (39,43 \$ pour les options pouvant être levées), et d'une durée de vie restante contractuelle moyenne de 8,5 ans.

La juste valeur des options octroyées en 2000, en 1999 et en 1998 est estimée à l'aide d'un modèle d'établissement des prix des options fondé sur les hypothèses suivantes : i) des taux d'intérêt hors risque de 6,04 % (5,10 % en 1999; 4,75 % en 1998); ii) une durée de vie prévue de 10 ans pour les options; iii) une volatilité prévue de 22 % (23 % en 1999 et en 1998) et iv) des dividendes prévus de 2,60 % (2,80 % en 1999; 2,78 % en 1998). La juste valeur de chaque option octroyée en 2000 était de 10,26 \$ (10,93 \$ en 1999; 10,70 \$ en 1998).

**Options d'achat d'actions**

	2000		1999		1998	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
En cours au début	20 966	32,42 \$	15 422	28,66 \$	10 010	20,70 \$
Options octroyées	8 286	33,09	6 828	39,01	6 458	39,64
Options levées	(2 700)	22,05	(953)	17,83	(910)	18,86
Options annulées	(675)	36,10	(331)	35,50	(136)	30,15
En cours à la fin	25 877	33,62 \$	20 966	32,42 \$	15 422	28,66 \$
Options pouvant être levées à la fin	8 881	30,29 \$	5 988	25,29 \$	2 898	18,84 \$
Options pouvant être octroyées	26 502		9 113		14 310	

## Note 10 : Frais de restructuration

Aucuns frais de restructuration n'ont été constatés en 2000. Au 31 octobre 2000, le solde résiduel comptabilisé inclus dans les autres passifs s'établissait à 49 millions de dollars, et incluait un montant de 22 millions au titre

de la réduction du personnel, un montant de 21 millions au titre des frais d'occupation, un montant de 2 millions au titre de la cession de matériel et un montant de 4 millions au titre des autres frais.

	Solde cumulé 1999	Montant utilisé	Solde cumulé 2000
Ressources humaines	54 \$	32 \$	22 \$
Frais d'occupation	71	50	21
Matériel	5	3	2
Autres frais	17	13	4
<b>Total des frais de restructuration</b>	<b>147 \$</b>	<b>98 \$</b>	<b>49 \$</b>

## Note 11 : Bénéfice par action

	2000	1999	1998
<b>Bénéfice par action non dilué</b>			
Bénéfice net	2 274 \$	1 757 \$	1 824 \$
Dividendes sur les actions privilégiées	(134)	(157)	(145)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 140 \$	1 600 \$	1 679 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	606 389	626 158	617 324
	3,53 \$	2,55 \$	2,72 \$
<b>Bénéfice par action dilué</b>			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 140 \$	1 600 \$	1 679 \$
Bénéfice théorique (1)	24	27	27
Bénéfice net ajusté en fonction de la dilution	2 164 \$	1 627 \$	1 706 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	606 389	626 158	617 324
Actions convertibles de catégories B et C (2)	–	2 708	12 082
Options d'achat d'actions (1)	17 939	20 434	14 634
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué	624 328	649 300	644 040
	3,47 \$	2,51 \$	2,65 \$

(1) L'incidence de la dilution liée aux options d'achat d'actions a été établie en supposant l'émission du nombre moyen pondéré d'actions pouvant être émises en vertu des options en cours à la fin de l'exercice. Le bénéfice net inclut un bénéfice théorique, lequel comprend a) le rendement après impôts généré par l'investissement du produit tiré des options levées et b) les dividendes calculés pour les actions de catégories B et C désignées dans la note ci-dessous.

(2) Les actions convertibles comprennent les actions de catégories B et C émises par une filiale en propriété exclusive de la Banque, Royal Bank DS Holding Inc., à l'acquisition de Richardson Greenshields Limitée le 1<sup>er</sup> novembre 1996. Les actions de catégorie B peuvent être échangées contre des actions ordinaires de la Banque Royale du Canada, tandis que les actions de catégorie C sont échangeables en fonction du cours moyen du marché des actions ordinaires de la Banque pour la période de 20 jours qui précède la date de l'échange. Au cours de l'exercice, la Banque a échangé 4 701 actions de catégorie B (4 606 341 actions en 1999) et 8 008 712 actions ordinaires de catégorie C (néant en 1999) contre 1 667 334 actions ordinaires (9 579 166 actions en 1999). Les actions de catégories B et C restantes sont exclues du nombre moyen pondéré d'actions pour 2000, en raison de leur dilution négative.

## Note 12 : Engagements et éventualités

### Instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit

Le principal objectif de ces engagements est de faire en sorte que le client puisse disposer de fonds au besoin. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Les garanties et les lettres de crédit de soutien, qui constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations financières envers des tiers, présentent les mêmes risques de crédit que les prêts. Les lettres de crédit documentaire, qui sont des documents émis par la Banque au nom de son

client permettant à un tiers de tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises, sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

Dans les opérations ayant trait aux prêts de titres, la Banque agit à titre de mandataire pour le titulaire d'une valeur mobilière qui accepte de prêter la valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres.

Les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations de banque, de garanties ou de lettres de crédit.

### Instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit

	2000	1999
Garanties et lettres de crédit de soutien	13 658 \$	14 130 \$
Lettres de crédit documentaire	456	585
Prêts de titres	20 333	19 833
Engagements de crédit		
Échéance initiale d'un an ou moins	97 966	83 425
Échéance initiale supérieure à un an	41 599	45 761
Facilités d'émission d'effets/facilités de prise ferme renouvelables	155	125
	<b>174 167 \$</b>	<b>163 859 \$</b>

### Engagements en vertu de baux

Les engagements minimaux futurs relatifs à la location de locaux et de matériel en vertu de baux à long terme non résiliables s'établissent de la façon indiquée ci-dessous pour les cinq prochains exercices et par la suite.

#### Engagements en vertu de baux

2001	249 \$
2002	217
2003	188
2004	170
2005	157
Par la suite	921
Total	1 902 \$

### Litiges

La Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites judiciaires qui contestent le bien-fondé de certaines de leurs pratiques ou mesures. Plusieurs de ces poursuites ont trait à des prêts et s'élèvent contre les dispositions prises par la Banque et ses filiales pour recouvrer des prêts en souffrance et exercer leurs droits quant aux biens donnés en nantissement de ces prêts. De l'avis de la direction, le montant global du passif éventuel s'y rapportant ne sera pas important.

### Nantissement d'actifs

Des valeurs mobilières d'une valeur comptable de 27,6 milliards de dollars (30,3 milliards en 1999) ont été données en garantie pour divers types d'opérations de financement, y compris des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et des engagements afférents à des titres vendus à découvert. Ce montant comprend des actifs d'une valeur comptable de 2,4 milliards de dollars (1,3 milliard en 1999) qui ont été déposés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement et auprès de dépositaires, ou pour avoir accès aux facilités des banques centrales situées dans des territoires étrangers.

### Acquisitions

#### Liberty Life Insurance Company et Liberty Insurance Services Corporation

Le 19 juin 2000, la Banque a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant l'acquisition des sociétés Liberty Life Insurance Company et Liberty Insurance Services Corporation, filiales des domaines de l'assurance et d'autres domaines de la société Liberty Corporation. En vertu de cette entente, Liberty Corporation recevra un produit d'environ 650 millions de dollars US constitué d'un dividende de Liberty Life Insurance Company d'un montant d'au plus 70 millions de dollars US et d'un solde en espèces versé par la Banque. Cette opération, finalisée le 1<sup>er</sup> novembre 2000, sera comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. L'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur estimative de l'actif corporel acquis, qui est d'environ 110 millions de dollars US, sera attribué d'abord à l'actif incorporel identifiable et le reste, à l'écart d'acquisition. L'amortissement de l'écart d'acquisition se fera selon la méthode linéaire sur une période de 15 ans.

#### Dain Rauscher Corporation

Le 28 septembre 2000, la Banque et la société Dain Rauscher Corporation (« Dain Rauscher ») ont annoncé qu'elles avaient signé une convention de fusion définitive selon laquelle la Banque fera l'acquisition de Dain Rauscher, dont le nom sera dorénavant RBC Dain Rauscher Wessels.

Par suite de la fusion, chacune des actions ordinaires de Dain Rauscher sera convertie en droit de recevoir la somme de 95 \$ US en espèces. L'opération est évaluée à 1,456 milliard de dollars US. L'opération sera comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur estimative de l'actif corporel net acquis, qui s'établit à environ 947 millions de dollars US, sera attribué d'abord à l'actif incorporel identifiable et le reste, à l'écart d'acquisition. L'amortissement de l'écart d'acquisition se fera selon la méthode linéaire sur une période de 20 ans. La fusion, qui est conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation, à l'approbation des actionnaires de Dain Rauscher et aux autres conditions de conclusion habituelles, devrait être finalisée au cours du premier trimestre de l'exercice 2001 de la Banque.

## Note 13 : Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt, aux taux de change, aux cours des titres de participation, aux prix des marchandises ou aux indices.

### Types de produits dérivés

La Banque a recours aux instruments financiers dérivés décrits ci-après aux fins de négociation et à des fins autres que de négociation.

Les swaps sont des opérations dans lesquelles deux parties échangent des flux de trésorerie portant sur un capital nominal spécifié pour une période prédéterminée. Dans le cas des swaps de taux d'intérêt, il y a échange de paiements d'intérêt à taux fixe et variable sur un capital nominal. Les swaps sur devises comportent l'échange de paiements d'intérêt à taux fixe ou variable dans une devise contre réception de paiements d'intérêt à taux fixe ou variable dans une autre devise. Les swaps simultanés de taux et de devises comportent l'échange d'intérêt et de capital nominal dans deux devises différentes.

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme standardisés sont des engagements contractuels d'acheter ou de vendre un instrument financier à une date ultérieure, à un prix déterminé. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes faites sur mesure qui sont conclues entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses réglementées.

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit.

### Instruments dérivés détenus ou émis aux fins de négociation

La plupart des opérations liées aux produits dérivés de la Banque résultent de ses activités de vente et de négociation. Les activités de vente comportent la mise sur pied et la mise en marché de produits dérivés auprès des clients, à des prix concurrentiels, pour leur permettre de transférer, de modifier ou de réduire les risques courants ou éventuels. Les activités de négociation comprennent la tenue de marché, le positionnement et l'arbitrage. La tenue de marché consiste à transmettre aux autres participants au marché les cours acheteur et vendeur dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et du volume. Le positionnement correspond au fait de gérer les risques du marché dans le but de tirer parti des fluctuations favorables des prix, des taux ou des indices. L'arbitrage consiste à générer des revenus dans le but de tirer parti des écarts détectés dans les cours entre les marchés et les produits. La Banque n'effectue que très peu d'opérations sur produits dérivés avec effet de levier. Ces opérations sont assorties d'un multiplicateur qui, pour un changement donné dans les prix du marché, pourrait entraîner une modification de la juste valeur de l'opération très différente de celle qui aurait lieu pour un produit dérivé similaire en l'absence de ce multiplicateur.

### Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de négociation

La Banque utilise également les produits dérivés pour la gestion de ses propres actifs et passifs, ce qui comprend des opérations de couverture et de placement.

La Banque a recours aux swaps de taux d'intérêt pour ajuster son risque de taux d'intérêt en redéfinissant les caractéristiques relatives à la modification des taux ou à l'échéance des actifs et des passifs actuels ou prévus. Au 31 octobre 2000, le niveau des produits dérivés relatifs aux taux d'intérêt visant à couvrir des opérations prévues, et comptabilisés à titre de couvertures, n'était pas important. Les options sur taux d'intérêt achetées servent à couvrir des dépôts rachetables et d'autres options intégrées dans les produits à la consommation. Dans la gestion de ses actifs et passifs, la Banque a recours à des options vendues lorsque celles-ci sont liées expressément à une option achetée sous la forme d'un tunnel. Le montant des gains et des pertes reportés de la Banque associés aux produits dérivés et devant servir de couverture à des opérations prévues n'était pas important.

### Produits dérivés – capitaux nominaux et coût de remplacement

Les tableaux de la page suivante indiquent les capitaux nominaux et le coût de remplacement positif brut des produits dérivés de la Banque. Les capitaux nominaux, qui sont présentés hors bilan, servent de point de référence pour le calcul des paiements et sont une mesure courante du volume des affaires. Le coût de remplacement brut des produits dérivés représente la valeur de remplacement actuelle totale de tous les contrats en cours en position de gain, sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation.

### Risque de crédit lié aux produits dérivés

Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur du marché d'une ou de plusieurs opérations est positive pour la Banque. Cette valeur du marché est appelée « coût de remplacement » puisqu'elle représente ce qu'il en coûterait à la Banque pour remplacer les opérations aux taux du marché en vigueur advenant un manquement.

Aux fins de la gestion du risque de crédit interne, le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés est défini comme la somme du coût de remplacement et d'une majoration qui correspond à un montant estimatif pour refléter la modification potentielle de la valeur du marché de l'opération jusqu'à l'échéance. Cette majoration est déterminée par des modèles statistiques qui projettent la volatilité prévue de la variable sous-jacente au produit dérivé, qu'il s'agisse du taux d'intérêt, du taux de change, du cours des actions ou du cours des marchandises. Le coût de remplacement et le montant de la majoration sont réévalués constamment au cours de la durée de chaque opération afin de s'assurer que l'on utilise des évaluations du risque de crédit appropriées.

La compensation est une technique utilisée par la Banque qui peut réduire son risque de crédit découlant des produits dérivés; elle est facilitée, en général, par l'utilisation d'accords généraux de compensation. Les deux principales catégories de compensation sont la compensation par liquidation et la compensation des règlements. Aux termes de la clause de compensation par liquidation, en cas de manquement par la contrepartie, la Banque a le droit de mettre fin à toutes les opérations visées par l'accord général à leur valeur du marché courante, puis de faire la somme des valeurs du marché en annulant les valeurs négatives par les valeurs positives pour obtenir un seul montant « net » à payer soit par la contrepartie, soit par la Banque. Dans la compensation des règlements, tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre des paires d'unités déterminées de la Banque et d'une contrepartie font l'objet d'une compensation, qui génère un paiement unique dans chaque monnaie, à payer soit par l'unité de la Banque, soit par celle de la contrepartie. La Banque insiste beaucoup auprès des contreparties pour qu'elles concluent des accords généraux de compensation. Cependant, la mesure du risque de crédit de la Banque découlant d'opérations sur les produits dérivés n'est pas réduite pour exprimer l'incidence de la compensation, à moins qu'une analyse juridique appropriée ne vienne appuyer le caractère exécutoire de cette compensation, cette analyse étant documentée dans la politique de la Banque.

Toujours dans le but de gérer le risque de crédit découlant des produits dérivés, la Banque conclut des accords renfermant des clauses d'évaluation à la valeur du marché maximale avec certaines contreparties. En vertu de ces clauses, la Banque a le droit de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur du marché courante de sa position avec la Banque relativement aux produits dérivés. L'utilisation de garanties ne représente pas actuellement une technique d'atténuation du risque de crédit importante pour la Banque dans la gestion du risque de crédit lié aux produits dérivés.

La Banque gère le risque de crédit lié aux produits dérivés en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles qu'elle applique aux autres opérations de crédit. Cette méthode comprend l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille, de la diversification et de la structure des échéances du portefeuille. L'utilisation du crédit pour tous les produits est comparée de façon continue à des limites établies et fait l'objet de rapports d'exception. La Banque utilise un seul système d'évaluation du crédit interne pour tous

les risques de crédit. Dans la plupart des cas, ces évaluations internes se rapprochent des cotes de crédit externes attribuées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes. Le tableau présenté ci-dessous indique le coût de remplacement, à la fois avant et après la compensation, des produits dérivés de la Banque selon l'évaluation du risque et le type de contrepartie. En 2000 et en 1999, les pertes sur créances réelles de la Banque découlant d'opérations sur les produits dérivés et le niveau des contrats douteux étaient négligeables.

### Coût de remplacement des produits dérivés selon l'évaluation des risques et le type de contrepartie

Au 31 octobre 2000	Cote d'évaluation des risques (1)					Type de contrepartie (2)			
	AAA, AA	A	BBB	BB ou inférieur	Total	Banques	Gouvernements membres de pays de l'OCDE	Autres	Total
Coût de remplacement positif brut (3)	11 588 \$	6 693 \$	1 692 \$	590 \$	20 563 \$	13 035 \$	1 846 \$	5 682 \$	20 563 \$
Incidence des accords généraux de compensation	(7 313)	(2 583)	(346)	(256)	(10 498)	(9 006)	–	(1 492)	(10 498)
Coût de remplacement (après les contrats de compensation)	4 275 \$	4 110 \$	1 346 \$	334 \$	10 065 \$	4 029 \$	1 846 \$	4 190 \$	10 065 \$
Coût de remplacement (après les contrats de compensation) – 1999	4 336 \$	2 758 \$	762 \$	485 \$	8 341 \$	4 535 \$	1 390 \$	2 416 \$	8 341 \$

- (1) Les cotes d'évaluation des risques de crédit utilisées par la Banque pour les principaux types de contrepartie sont sensiblement les mêmes que celles utilisées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes. Les cotes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de bonne qualité tandis que les cotes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité insatisfaisante.
- (2) Le type de contrepartie est défini conformément aux exigences en matière de suffisance du capital du Surintendant des institutions financières Canada.
- (3) Représente la valeur totale de remplacement actuelle de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation.

### Capitaux nominaux des produits dérivés selon l'échéance et le coût de remplacement

	Durée jusqu'à l'échéance				2000			1999		
	1 an ou moins	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans (1)	Total	Négociation	Autres que de négociation	Coût de remplacement (2)	Négociation	Autres que de négociation	Coût de remplacement (2)
<b>Contrats hors cote</b>										
Contrats de taux d'intérêt										
Contrats de garantie de taux	15 966 \$	552 \$	– \$	16 518 \$	16 518 \$	– \$	7 \$	28 822 \$	– \$	19 \$
Swaps	157 262	280 770	92 620	530 652	477 038	53 614	4 517	394 090	77 796	4 475
Options achetées	20 876	6 658	4 161	31 695	31 564	131	168	41 444	2 170	230
Options vendues	19 951	8 068	4 619	32 638	32 306	332	–	44 155	2 783	–
Contrats de change										
Contrats à terme	526 672	25 699	2 496	554 867	540 790	14 077	10 878	616 867	8 379	8 336
Swaps sur devises	708	2 144	2 436	5 288	4 836	452	180	3 812	390	123
Swaps simultanés de taux et de devises	19 146	23 965	14 649	57 760	49 186	8 574	2 456	36 457	11 491	1 371
Options achetées	45 251	2 149	–	47 400	47 212	188	934	46 425	29	826
Options vendues	51 179	2 243	41	53 463	53 275	188	–	55 599	29	–
Autres contrats (3)	11 038	3 694	1 683	16 415	16 415	–	1 423	11 608	–	892
<b>Contrats négociables en bourse</b>										
Contrats de taux d'intérêt										
Position acheteur	12 218	2 750	6	14 974	14 544	430	–	20 971	1 897	–
Position vendeur	16 542	4 196	11	20 749	19 949	800	–	15 458	880	–
Options achetées	12 117	–	–	12 117	12 117	–	–	6 192	–	–
Options vendues	18 909	–	–	18 909	18 909	–	–	6 087	–	–
Contrats de change										
Position acheteur	534	1	–	535	535	–	–	53	–	–
Position vendeur	15	2	–	17	17	–	–	610	–	–
Autres contrats (3)	34 905	14 120	–	49 025	49 025	–	–	21 191	–	–
	<b>963 289 \$</b>	<b>377 011 \$</b>	<b>122 722 \$</b>	<b>1 463 022 \$</b>	<b>1 384 236 \$</b>	<b>78 786 \$</b>	<b>20 563 \$</b>	<b>1 349 841 \$</b>	<b>105 844 \$</b>	<b>16 272 \$</b>
Incidence des accords généraux de compensation :										
Avec l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément (4)							(27)			(18)
Sans l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ni simultanément (5)							(10 471)			(7 913)
<b>Total après la compensation</b>							<b>10 065 \$</b>			<b>8 341 \$</b>

- (1) Comprend les contrats échéant dans plus de dix ans d'une valeur nominale de 12 390 millions de dollars et dont le coût de remplacement positif brut connexe s'établit à 329 millions.
- (2) Représente la valeur totale de remplacement actuelle de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, sans tenir compte des accords généraux de compensation. Les contrats négociables en bourse sont exclus de ce tableau puisque le risque de crédit lié à ces instruments est minime, car ils sont réglés en espèces sur une base quotidienne. Les options vendues sont exclues puisqu'elles représentent des engagements de la Banque et que, à ce titre, elles ne constituent pas un risque de crédit.
- (3) Comprend les contrats sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation.
- (4) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque la Banque détient un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur et qu'elle a l'intention de procéder au règlement des contrats soit sur la base du solde net, soit simultanément.
- (5) Incidence additionnelle de la compensation des risques de crédit lorsque la Banque détient un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur, mais qu'elle n'a pas l'intention de procéder au règlement des contrats ni sur la base du solde net, ni simultanément.

## Note 14 : Concentrations du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit surviennent soit lorsqu'un certain nombre de clients exercent des activités similaires, soit lorsqu'ils sont situés dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques à ce point comparables qu'un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon sur leur capacité de remplir leurs engagements contractuels. Les concentrations du risque de crédit montrent la sensibilité relative du rendement de la Banque à l'égard de faits nouveaux touchant un type d'industrie ou un secteur géographique en particulier. La direction est d'avis que les concentrations décrites ci-dessous n'ont rien d'inhabituel.

### Actifs au bilan

Des 186 milliards de dollars (174 milliards en 1999) du total des prêts et des acceptations avant les provisions cumulatives pour pertes sur prêts, 83 % sont consentis à des emprunteurs situés au Canada (81 % en 1999), les concentrations provinciales les plus importantes se trouvant en Ontario, 39 % (39 % en 1999) et en Colombie-Britannique, 14 % (13 % en 1999). Aucun type d'industrie ni aucun pays étranger ne représente plus de 10 % du total des prêts.

### Instruments financiers hors bilan

*Instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit*

Des 174 milliards de dollars (164 milliards en 1999) d'instruments financiers hors bilan dont les montants contractuels représentent le risque de crédit au 31 octobre 2000, environ 51 % se rapportent au Canada, 33 %, aux États-Unis et 11 %, à l'Europe (49 %, 34 % et 14 % en 1999 respectivement).

Les 174 milliards de dollars d'instruments de crédit comprennent des engagements de crédit totalisant 140 milliards (129 milliards en 1999) dont 49 % se rapportent au Canada, 33 %, aux États-Unis et 11 %, à l'Europe (46 %, 35 % et 16 % en 1999 respectivement). Les concentrations sectorielles les plus importantes au chapitre des engagements de crédit sont les institutions financières (37 %), le secteur des mines et de l'énergie (13 %), le transport (11 %) et la fabrication (10 %) (32 %, 16 %, 12 % et 13 % en 1999, respectivement). Aucun autre secteur d'activité ne représente plus de 10 % du total.

### Produits dérivés

Le risque de crédit représente la valeur de remplacement actuelle de tous les contrats hors cote sur produits dérivés en cours qui sont en position de gain, sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation ni de la valeur de toute garantie. Le risque de crédit totalisait respectivement 20,6 milliards de dollars et 16,3 milliards aux 31 octobre 2000 et 1999. En fonction de la région de la contrepartie ultime, 42 % de ce montant de risque de crédit a trait à l'Europe, 28 % se rapporte aux États-Unis, 22 % concerne le Canada et 7 %, l'Asie-Pacifique (41 %, 24 %, 22 % et 12 % en 1999, respectivement).

La plus forte concentration du risque de crédit par type de contrepartie se trouve dans les banques : 61 % (68 % en 1999).

## Note 15 : Juste valeur estimative des instruments financiers

La juste valeur estimative a pour objet de déterminer approximativement à quels montants ces instruments financiers pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre des parties consentantes. Cependant, il n'y a pas de marché de négociation pour plusieurs de ces instruments financiers. Par conséquent, leur juste valeur est fondée sur des estimations établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation sur lesquelles influent fortement les hypothèses utilisées quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui reflètent divers degrés de risque. En outre, en raison de l'utilisation

d'éléments subjectifs et des incertitudes, le montant global de la juste valeur ne saurait être interprété comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

La valeur comptable et la juste valeur estimative présentées ci-dessous ne reflètent pas la valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels que les éléments inclus dans le poste Locaux et matériel. Par ailleurs, la valeur d'autres actifs et passifs non financiers, comme la valeur incorporelle des relations avec les clients, a été exclue.

### Instruments financiers

	2000			1999		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
<b>Actifs financiers</b>						
Liquidités (1)	19 606 \$	19 606 \$	– \$	23 042 \$	23 042 \$	– \$
Valeurs mobilières (2)	57 010	56 919	(91)	50 559	50 418	(141)
Prêts (3)	172 647	173 552	905	163 227	163 231	4
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations (1)	11 628	11 628	–	9 257	9 257	–
Autres actifs (4)	25 680	25 788	108	21 720	21 717	(3)
<b>Passifs financiers</b>						
Dépôts (5)	202 896	204 386	(1 490)	187 897	189 209	(1 312)
Acceptations (1)	11 628	11 628	–	9 257	9 257	–
Engagements afférents à des titres vendus à découvert (1)	13 419	13 419	–	17 885	17 885	–
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat (1)	9 005	9 005	–	9 396	9 396	–
Autres passifs (4)	32 723	32 723	–	28 901	28 901	–
Débitures subordonnées (6)	5 825	5 809	16	4 596	4 523	73

- (1) La valeur comptable de certains instruments financiers présentés au bilan consolidé qui viennent à échéance à court terme a été présumée correspondre approximativement à leur juste valeur.
- (2) La juste valeur estimative des valeurs mobilières est présentée à la note 3 des états financiers consolidés, qui porte sur les valeurs mobilières. Elle repose sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En l'absence de tels cours, la juste valeur estimative est déterminée à l'aide des cours du marché de valeurs mobilières semblables.
- (3) Pour certains prêts à taux variables dont les taux sont fréquemment révisés, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. La juste valeur des autres prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt du marché actuellement exigés pour de nouveaux prêts similaires, appliqués aux montants prévus à l'échéance.
- (4) La valeur comptable des Autres actifs et des Autres passifs correspond approximativement à leur juste valeur, à l'exception des montants se rapportant aux produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de négociation. L'excédent de la juste valeur nette sur la valeur comptable pour ces produits est indiqué au poste Autres actifs.
- (5) La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus, aux taux d'intérêt actuellement offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période à courir jusqu'à l'échéance (ajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, s'il y a lieu).
- (6) La juste valeur des débiteures repose sur les cours du marché pour des émissions similaires ou sur les taux actuellement offerts à la Banque pour ses titres d'emprunt ayant la même période à courir jusqu'à l'échéance.

## Produits dérivés (1)

	2000				1999	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice écoulé (2)		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
<b>Produits dérivés détenus ou émis aux fins de négociation</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	10 \$	9 \$	7 \$	4 \$	19 \$	27 \$
Swaps	3 952	4 545	3 845	4 574	3 723	4 337
Options achetées	192	–	168	–	227	–
Options vendues	–	161	–	136	–	203
	4 154	4 715	4 020	4 714	3 969	4 567
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	8 620	8 185	10 683	9 722	8 272	7 857
Swaps sur devises	127	121	91	125	122	109
Swaps simultanés de taux et de devises	1 644	1 163	2 164	1 830	1 270	955
Options achetées	723	–	934	–	826	–
Options vendues	–	654	–	950	–	733
	11 114	10 123	13 872	12 627	10 490	9 654
Autres contrats	1 143	1 182	1 423	1 178	892	1 094
	16 411 \$	16 020 \$	19 315 \$	18 519 \$	15 351 \$	15 315 \$
<b>Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de négociation</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps			672 \$	256 \$	752 \$	301 \$
Options achetées			–	–	3	–
Options vendues			–	7	–	8
			672	263	755	309
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré			195	310	64	43
Swaps sur devises			89	89	1	29
Swaps simultanés de taux et de devises			292	252	101	334
			576	651	166	406
			1 248 \$	914 \$	921 \$	715 \$
<b>Justes valeurs brutes totales avant la compensation</b>			20 563 \$	19 433 \$	16 272 \$	16 030 \$
Incidence des accords généraux de compensation						
Avec l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément (3)			(27)	(27)	(18)	(18)
Sans l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ni simultanément (4)			(10 471)	(10 471)	(7 913)	(7 913)
<b>Total</b>			10 065 \$	8 935 \$	8 341 \$	8 099 \$

(1) La juste valeur des produits dérivés est présentée en chiffres bruts, compte non tenu de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La juste valeur des produits dérivés est calculée selon différentes méthodes, dont celles fondées sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, sur les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, et sur l'analyse de la valeur actualisée nette ou tout autre modèle d'établissement des prix.

(2) La juste valeur moyenne est calculée en fonction des soldes de fin de mois.

(3) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque la Banque détient un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur et qu'elle a l'intention de procéder au règlement des contrats soit sur la base du solde net, soit simultanément.

(4) Incidence additionnelle de la compensation des risques de crédit lorsque la Banque détient un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur, mais qu'elle n'a pas l'intention de procéder au règlement des contrats ni sur la base du solde net, ni simultanément.

## Note 16 : Dates contractuelles de modification des taux ou des échéances

Le tableau ci-dessous illustre l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt de la façon prescrite dans le chapitre 3860, « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*. Les instruments financiers figurant au bilan et hors bilan sont présentés d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date qui survient en premier. En outre, les taux d'intérêt réels sont indiqués, s'il y a lieu. Les taux réels indiqués représentent les taux historiques pour les instruments à taux fixe comptabilisés au coût non amorti et les taux du marché courants pour les instruments à taux variable ou les instruments comptabilisés à la juste valeur.

Le tableau ci-dessous ne tient pas compte des hypothèses de la direction relativement aux événements futurs lorsque les dates d'échéance ou de modification des taux prévues diffèrent sensiblement de celles qui sont stipulées par contrat. La Banque tient compte de ces hypothèses dans la gestion de son exposition au risque de taux d'intérêt. Ces hypothèses comprennent la modification prévue des taux de certains prêts et dépôts et des instruments de négociation. La prise en compte de ces hypothèses dans le tableau consolidé relatif à la modification des taux ou des échéances au 31 octobre 2000 aurait une incidence sur l'écart sur moins d'un an, lequel passerait de (27,8) milliards de dollars à (12,1) milliards (de (26,9) milliards à (5,3) milliards en 1999).

## Valeur comptable en fonction des dates contractuelles de modification des taux ou des échéances, selon la date la plus rapprochée

	Immédiatement sensible aux taux d'intérêt	Moins de 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Total
<b>Actif</b>								
Liquidités	– \$	16 458 \$	615 \$	1 579 \$	61 \$	– \$	893 \$	19 606 \$
Taux d'intérêt réel		5,00 %	6,27 %	6,94 %	7,00 %			
Valeurs mobilières								
Compte de négociation	–	10 012	3 253	2 396	7 393	6 013	13 949	43 016
Taux d'intérêt réel		5,98 %	6,04 %	6,12 %	6,04 %	6,25 %		
Compte de placement et substitut de prêt	–	4 209	1 936	997	5 038	989	825	13 994
Taux d'intérêt réel		5,82 %	6,11 %	6,49 %	6,30 %	8,12 %		
Prêts	37 718	53 553	8 573	11 186	57 694	4 478	(555)	172 647
Taux d'intérêt réel		7,58 %	7,28 %	7,35 %	7,01 %	7,70 %		
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	40 477	40 477
	37 718	84 232	14 377	16 158	70 186	11 480	55 589	289 740
<b>Passif</b>								
Dépôts	68 353	78 132	12 768	18 104	24 459	1 080	–	202 896
Taux d'intérêt réel		5,71 %	5,52 %	5,67 %	5,67 %	5,59 %		
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	–	319	95	383	4 427	4 210	3 985	13 419
Taux d'intérêt réel		6,21 %	5,92 %	6,10 %	6,14 %	6,20 %		
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat	–	7 977	739	50	173	66	–	9 005
Taux d'intérêt réel		6,34 %	6,20 %	5,98 %	6,03 %	6,17 %		
Autres passifs	–	–	–	–	–	–	44 351	44 351
Taux d'intérêt réel								
Déventures subordonnées	–	1 267	–	15	2 326	2 217	–	5 825
Taux d'intérêt réel		5,74 %		10,75 %	5,98 %	7,27 %		
Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales	–	–	–	–	–	650	53	703
Taux d'intérêt réel						7,88 %		
Capitaux propres	150	–	–	300	1 135	300	11 656	13 541
Taux d'intérêt réel				9,00 %	6,76 %	4,70 %		
	68 503	87 695	13 602	18 852	32 520	8 523	60 045	289 740
<b>Écart au bilan</b>	(30 785)	(3 463)	775	(2 694)	37 666	2 957	(4 456)	–
<b>Instruments financiers hors bilan (1)</b>								
Produits dérivés utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif								
Instruments financiers – tranches à payer	–	(25 878)	(1 715)	(1 498)	(19 462)	(3 363)	–	(51 916)
Taux d'intérêt réel		5,96 %	5,71 %	6,68 %	5,95 %	6,24 %		
Instruments financiers – tranches à recevoir	–	27 619	2 992	5 105	11 796	4 404	–	51 916
Taux d'intérêt réel		6,34 %	5,55 %	6,20 %	6,21 %	6,42 %		
Produits dérivés utilisés aux fins de négociation	–	14 915	(3 203)	(9 985)	4 382	163	(6 272)	–
Taux d'intérêt réel		5,83 %	5,83 %	5,94 %	5,94 %	6,03 %		
	–	16 656	(1 926)	(6 378)	(3 284)	1 204	(6 272)	–
<b>Écart total</b>	(30 785) \$	13 193 \$	(1 151) \$	(9 072) \$	34 382 \$	4 161 \$	(10 728) \$	– \$
Dollars canadiens	(18 165)	(1 998)	4 484	(636)	32 951	2 649	(14 437)	4 848
Devises	(12 620)	15 191	(5 635)	(8 436)	1 431	1 512	3 709	(4 848)
<b>Écart total</b>	(30 785) \$	13 193 \$	(1 151) \$	(9 072) \$	34 382 \$	4 161 \$	(10 728) \$	– \$
Dollars canadiens – 1999	(18 044)	4 055	345	1 677	25 535	3 392	(12 769)	4 191
Devises – 1999	(11 154)	(2 749)	(54)	(968)	4 899	6 038	(203)	(4 191)
<b>Écart total – 1999</b>	(29 198) \$	1 306 \$	291 \$	709 \$	30 434 \$	9 430 \$	(12 972) \$	– \$

(1) Représente le montant net des capitaux nominaux.

## Note 17 : Conciliation des principes comptables généralement reconnus au Canada et aux États-Unis

Les présents états financiers consolidés sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada, y compris les exigences comptables du Surintendant des institutions financières

Canada. Comme l'exige la Securities and Exchange Commission des États-Unis, les différences importantes entre les PCGR au Canada et aux États-Unis sont décrites ci-après.

### Résumé de la conciliation avec les PCGR aux États-Unis

	2000			1999			1998		
	Bénéfice net	Capitaux propres	Actif	Bénéfice net	Capitaux propres	Actif	Bénéfice net	Capitaux propres	Actif
PCGR au Canada	2 274 \$	13 541 \$	289 740 \$	1 757 \$	12 615 \$	270 650 \$	1 824 \$	11 892 \$	274 399 \$
Reclassement des titres (1)	–	(56)	(46)	–	(85)	(85)	–	56	56
Avantages complémentaires de retraite (2)	(35)	(163)	123	(37)	(128)	97	(33)	(91)	70
Prestations de retraite (3)	–	(27)	(27)	(6)	(27)	(27)	(21)	(21)	(20)
Comptabilisation à la date de transaction (4)	–	–	419	–	–	2 327	–	–	6 520
Coûts passés en charges au titre de la fusion (5)	–	–	–	14	–	–	(14)	(14)	(23)
Comptabilisation des activités d'assurance (6)	(29)	(13)	416	16	16	283	–	–	–
Autres (7)	(2)	15	3 429	(19)	17	53	16	36	72
<b>PCGR aux États-Unis</b>	<b>2 208 \$</b>	<b>13 297 \$</b>	<b>294 054 \$</b>	<b>1 725 \$</b>	<b>12 408 \$</b>	<b>273 298 \$</b>	<b>1 772 \$</b>	<b>11 858 \$</b>	<b>281 074 \$</b>
<b>Bénéfice par action</b>	<b>3,42 \$</b>			<b>2,50 \$</b>			<b>2,64 \$</b>		
<b>Bénéfice dilué par action</b>	<b>3,40 \$</b>			<b>2,48 \$</b>			<b>2,58 \$</b>		

- En vertu des PCGR aux États-Unis, les valeurs mobilières sont classées en tant que titres du compte de négociation (constatés à leur valeur marchande estimative courante), titres destinés à la vente (constatés à leur valeur marchande estimative courante ou titres détenus jusqu'à l'échéance (constatés à leur coût non amorti)). Les gains et pertes non réalisés sur les titres destinés à la vente, en excluant les opérations de couverture et les impôts y afférents, sont comptabilisés sous Autres composantes du bénéfice global, dans les capitaux propres. Selon les PCGR au Canada, les valeurs mobilières sont classées comme des titres du compte de placement (constatés au coût non amorti) ou des titres du compte de négociation (constatés à leur valeur marchande estimative courante). Si la Banque avait classé les valeurs mobilières conformément aux PCGR aux États-Unis, les valeurs mobilières auraient diminué de 97 millions de dollars, les impôts reportés y afférents inclus dans les autres actifs auraient augmenté de 43 millions, les autres actifs auraient augmenté de 8 millions et les autres passifs, de 10 millions en raison de l'évaluation à la valeur marchande des instruments servant à couvrir les titres destinés à la vente, et les capitaux propres auraient diminué de 56 millions au 31 octobre 2000.
- En vertu des PCGR aux États-Unis, les coûts des avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés sur la vie active des employés d'une manière analogue à celle utilisée pour la charge de retraite. Selon les PCGR au Canada, ces coûts sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés. Si la Banque avait comptabilisé le coût après impôts des avantages complémentaires de retraite en excédent des dépenses déjà constatées en vertu des PCGR au Canada, le bénéfice net selon les PCGR aux États-Unis aurait diminué de 35 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2000. Les coûts cumulés avant impôts auraient fait augmenter les autres passifs de 286 millions de dollars, les impôts reportés y afférents auraient fait augmenter les autres actifs de 156 millions de dollars, les autres actifs, de 263 millions, et les autres passifs, de 163 millions au 31 octobre 2000.
- En vertu des PCGR aux États-Unis, le taux d'actualisation présumé utilisé pour établir la charge de retraite reflète le taux auquel l'obligation au titre des prestations constituées pourrait réellement être acquittée au début de l'exercice. En vertu des PCGR au Canada, un taux d'actualisation moyen pondéré à long terme est utilisé pour établir la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations constituées. Les coûts cumulés avant impôts résultant de l'application des PCGR aux États-Unis à la comptabilisation de la charge de retraite de la Banque auraient fait diminuer les autres actifs de 48 millions de dollars, les impôts reportés y afférents auraient fait augmenter les autres actifs de 21 millions et les capitaux propres auraient diminué de 27 millions au 31 octobre 2000.
- En vertu des PCGR aux États-Unis, la méthode de la comptabilisation des valeurs mobilières à la date de transaction est utilisée à la fois dans le bilan consolidé et dans l'état consolidé des résultats. Conformément aux PCGR au Canada, la pratique de la Banque consiste à comptabiliser les valeurs mobilières à la date de règlement dans le bilan consolidé, et à la date de transaction dans l'état consolidé des résultats. Si la Banque avait utilisé la méthode de la comptabilisation à la date de transaction dans le bilan consolidé, les valeurs mobilières auraient augmenté de 156 millions de dollars, les autres actifs, de 263 millions, et les autres passifs, de 163 millions au 31 octobre 2000.
- En vertu des PCGR aux États-Unis, les coûts passés en charges au titre d'une fusion sont constatés à mesure qu'ils sont engagés selon la méthode de la fusion d'intérêts communs. Par conséquent, conformément aux PCGR aux États-Unis, les coûts de 24 millions de dollars engagés en 1998 au titre de la fusion projetée avec la Banque de Montréal auraient été imputés au bénéfice de 1998. En vertu des PCGR au Canada, ces coûts ont été reportés parmi les autres actifs en vue d'être portés en déduction des bénéfices non répartis une fois la fusion effectuée. Par suite du rejet du projet de fusion par le ministre des Finances, en décembre 1998, les coûts reportés de 24 millions de dollars et des coûts additionnels de 12 millions ont été imputés au bénéfice de 1999 conformément aux PCGR au Canada. Ce montant de 36 millions de dollars imputé au bénéfice en vertu des PCGR au Canada excédait de 24 millions le montant de 12 millions qui aurait, selon les PCGR aux États-Unis, été imputé au bénéfice de 1999. Par conséquent, le bénéfice net en vertu des PCGR aux États-Unis aurait compté 14 millions de dollars de plus pour l'exercice terminé le 31 octobre 1999.
- Il existe des différences entre les PCGR aux États-Unis et au Canada en ce qui concerne les primes d'assurance-vie, la comptabilisation des placements et la constitution de provisions techniques. Ces différences entraînent des écarts temporels dans l'inscription des provisions techniques aux résultats ou leur reprise ainsi que dans la constatation des bénéfices non répartis et des pertes réalisés sur les placements. L'application aux activités d'assurance de la Banque des PCGR aux États-Unis ferait diminuer le bénéfice net de 29 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2000. De plus, si l'on exclut l'incidence du reclassement des valeurs mobilières qui sont incluses dans la note 1 ci-dessus, les autres actifs et les autres passifs seraient augmentés de 402 millions de dollars et de 429 millions respectivement, les impôts reportés afférents feraient augmenter les autres actifs de 14 millions de plus, et les capitaux propres seraient diminués de 13 millions au 31 octobre 2000.
- Les autres différences entre les PCGR aux États-Unis et au Canada ont trait au droit de compensation et à d'autres éléments relativement peu importants. La valeur nette de ces éléments, en vertu des PCGR aux États-Unis, entraînerait une diminution du bénéfice net de 2 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2000, une augmentation des capitaux propres de 15 millions, une augmentation des actifs de 3 429 millions et une augmentation des autres passifs de 3 414 millions au 31 octobre 2000.

### Changements comptables prospectifs

La norme n° 133 du Financial Accounting Standards Board, intitulée *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities* (la norme FAS 133), telle que modifiée par la norme FAS 138, est en vigueur pour la Banque à compter de l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> novembre 2000. Selon la convention comptable actuelle relative aux produits dérivés, décrite à la note 1, seuls les produits dérivés utilisés dans des activités de vente et de commerce sont inscrits au bilan à leur juste valeur. La norme FAS 133 exigera que tous les instruments dérivés soient inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur, y compris les produits dérivés intégrés dans des instruments financiers ou des contrats qui ne sont pas clairement et intimement reliés aux caractéristiques économiques de l'instrument financier ou du contrat hôte. La variation de la juste valeur des instruments dérivés sera comptabilisée dans le bénéfice net ou, si le produit dérivé constitue une opération de couverture des flux de trésorerie, sous Autres composantes du bénéfice global, dans les capitaux propres.

Dans le cas des opérations de couverture de la juste valeur, au moyen desquelles la Banque couvre le risque lié à la variation de la juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme, la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé sera généralement contrebalancée, dans le bénéfice net,

par la variation de la juste valeur de l'élément faisant l'objet de la couverture relative au risque couvert. Pour les opérations de couverture des flux de trésorerie, au moyen desquelles la Banque couvre le risque lié aux fluctuations des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif à taux variable ou à une opération prévue, la tranche efficace de la couverture de la juste valeur de l'instrument dérivé sera comptabilisée dans les autres composantes du bénéfice global. Les profits et les pertes sur l'instrument dérivé qui seront comptabilisés dans les autres composantes du bénéfice global seront reclassés à la rubrique Bénéfice net pour les exercices au cours desquels le bénéfice net subit l'influence de la variation des flux de trésorerie de l'élément faisant l'objet de la couverture. La tranche inefficace de toutes les couvertures sera constatée dans le bénéfice net.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2000, la Banque inscrira un ajustement de transition cumulatif pour constater des gains après impôts de 20 millions de dollars dans le bénéfice net et de 60 millions dans les autres composantes du bénéfice global. L'actif et le passif augmenteront de 540 millions de dollars et de 460 millions, respectivement, en raison de l'inscription au bilan consolidé à leur juste valeur de tous les éléments faisant l'objet d'une couverture de la juste valeur et des instruments dérivés.